

FIFA®

**Programme
d'information de la sur
les agents à destination
des parents**



Table des matières

Avant-propos	5
01	INTRODUCTION
Introduction	6
But de ce manuel	7
Structure du manuel	8
Comment utiliser ce manuel	9
02	MODULE 1
Se préparer à travailler avec un agent	10
Rôle des parents dans la collaboration avec les agents	11
Le rôle des agents : que font-ils ?	14
Comment les agents sont-ils encadrés ?	18
GUIDE 1 POUR LES PARENTS Ce qu'il faut savoir sur la réglementation applicable aux agents	23
GUIDE 2 POUR LES PARENTS Guide par étapes de vérification des agents	24
Approches des agents	26
GUIDE 3 POUR LES PARENTS Points essentiels à prendre en compte lors d'une approche par un agent	27
Comment choisir les bons agents ?	28
GUIDE 4 POUR LES PARENTS Questions à poser à un agent pour évaluer sa capacité à représenter votre enfant	29
Faux agents	31
GUIDE 5 POUR LES PARENTS Guide détaillé pour protéger votre enfant contre les faux agents	33
03	MODULE 2
Conclure un accord de représentation	34
Accord de représentation	35
GUIDE 6 POUR LES PARENTS Guide à destination des parents concernant les accords de représentation	36
Incitatifs	40
GUIDE 7 POUR LES PARENTS Gérer les incitatifs des agents	41

04

Travailler avec l'agent

42

Construire une relation de travail basée sur la collaboration

43

GUIDE 8 POUR LES PARENTS

Développer une relation collaborative avec l'agent

45

Essais

48

GUIDE 9 POUR LES PARENTS

Essais internationaux : aspects réglementaires à prendre en compte

49

GUIDE 10 POUR LES PARENTS

Liste de contrôle : comment bien accompagner son enfant lors d'un essai

54

Les transferts

57

GUIDE 11 POUR LES PARENTS

Transferts : Guide des bonnes pratiques à destination des parents

59

Contrats de travail

62

GUIDE 12 POUR LES PARENTS

Guide à destination des parents concernant les contrats de travail

64

Paiements des agents

66

GUIDE 13 POUR LES PARENTS

Guide des bonnes pratiques concernant les indemnité de service des agents

68

Trafic d'êtres humains

69

GUIDE 14 POUR LES PARENTS

Trafic d'êtres humains en football

71

05

Mettre fin à l'accord de représentation

74

Résiliation d'un accord de représentation

75

GUIDE 15 POUR LES PARENTS

Échéance naturelle de l'accord de représentation : expiration du contrat

76

GUIDE 16 POUR LES PARENTS

Résiliation prématurée d'un commun accord

78

GUIDE 17 POUR LES PARENTS

Résiliation prématurée unilatérale de l'accord de représentation

79

Changement

82

GUIDE 18 POUR LES PARENTS

Éléments clés à prendre en compte au moment de changer de représentant

83

FIFA

Avant-propos



Avant-propos

Le football est plus qu'un jeu. C'est une passion mondiale qui façonne des trajectoires et fait naître des rêves – et aucun n'est plus précieux que ceux des enfants, la prochaine génération de joueurs qui portera ce sport à l'avenir. À la FIFA, nous savons que toute opportunité s'accompagne de responsabilités. Le parcours qui mène du football de base au football professionnel est riche de promesses, mais il est aussi semé d'embûches, en particulier pour les mineurs et leurs familles. Leurs aspirations doivent être encouragées, leurs droits protégés et leur voix entendue.

Ce manuel illustre l'engagement sans faille de la FIFA en faveur de la construction d'un écosystème des agents de football juste, transparent et éthique, plaçant le bien-être des mineurs au cœur de ses priorités. Nous sommes convaincus que l'éducation est l'outil le plus puissant pour garantir que chaque décision prise soit éclairée, responsable et conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant. La connaissance permet aux parents de poser les bonnes questions, d'identifier les bonnes pratiques et de rejeter les comportements contraires à l'éthique. Elle permet aux familles d'aborder avec confiance la complexité de la représentation, en veillant à ce que les agents de football agissent comme des partenaires de confiance et aident les enfants à s'épanouir durablement.

Le rôle des parents dans ce processus ne saurait être sous-estimé. Vous êtes les garants des droits de votre enfant, les défenseurs de son développement et les protecteurs de son avenir. En adoptant une approche centrée sur l'enfant, vous contribuez à la création d'un environnement dans lequel le football n'est pas seulement une voie vers la réussite, mais aussi une expérience sûre et enrichissante. Cela implique de donner la priorité à l'éducation au même titre qu'au sport, d'exiger la transparence dans chaque interaction et de s'opposer fermement à toute forme d'exploitation.

La FIFA porte une vision claire d'une communauté mondiale du football dans laquelle l'intégrité prévaut, les mineurs sont protégés de tout préjudice et les familles disposent des moyens nécessaires pour prendre des décisions qui respectent les rêves des enfants tout en défendant la dignité dans l'ensemble du beau jeu. Dans cette optique, ce manuel est plus qu'un simple guide – c'est une déclaration de principes. Il reflète notre engagement collectif en faveur de cette mission qui consiste à faire en sorte que l'avenir du football repose sur la confiance, le respect et la responsabilité.

Nous vous invitons à lire attentivement ces pages, à les utiliser comme ressource et à diffuser largement les enseignements qu'elles contiennent. Ensemble, nous pouvons créer un écosystème des agents de football qui offre des bases solides pour l'avenir en prenant soin des nombreux enfants impliqués dans le jeu. Leur parcours commence avec l'espoir, et il est de la responsabilité de chacun de veiller à ce qu'il se poursuive dans l'équité, la sécurité et la protection.

Enfin, nous souhaitons adresser nos sincères remerciements à l'Université de Loughborough et au groupe de travail de la FIFA sur les agents de football pour leur contribution à l'élaboration de ce manuel. Cette publication n'aurait pas été possible sans leur étroite collaboration et leur expertise.



Patricio Varela

Chef du département Agents de la FIFA



FIFA

01

INTRO

Introduction



Introduction

1.1. But de ce manuel

S'orienter dans l'univers des agents de football peut s'avérer complexe, surtout lorsque votre enfant est concerné. Ce manuel a été conçu pour vous aider, en tant que parent, à comprendre comment interagir efficacement et en toute confiance avec les agents de football, en gardant toujours l'intérêt supérieur de votre enfant au centre de vos décisions.

Ce manuel vise à vous donner les connaissances et les outils nécessaires pour comprendre ce que font les agents de football, comment ils sont encadrés et à quoi ressemble une bonne pratique de la part d'un agent de football. Grâce à cette compréhension, vous pouvez jouer un rôle éclairé dans le parcours footballistique de votre enfant, en prenant des décisions qui protègent son bien-être et soutiennent son développement, tout en veillant à ce que toute relation avec un agent de football serve réellement l'intérêt supérieur de votre enfant, sur le terrain comme en dehors.

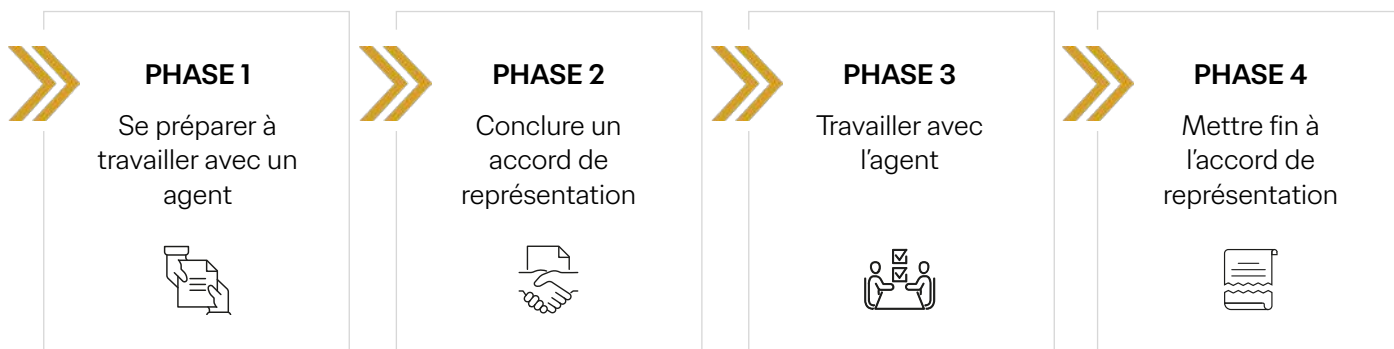
Surtout, ce manuel s'appuie sur une approche centrée sur l'enfant, qui place le bien-être, le développement et la voix de votre enfant au cœur de chaque étape lorsque vous traitez avec des agents de football. Il s'agit de vous aider à vous sentir prêt, à poser les bonnes questions, à reconnaître les pratiques éthiques des agents et à prendre des décisions qui soutiennent pleinement les aspirations et l'avenir de votre enfant.

Tout au long de ce manuel, nous employons le terme « parent » : il s'agit d'un terme générique qui désigne un parent, un tuteur, ou toute autre personne ayant la responsabilité légale d'un enfant, par exemple un grand-parent qui assume ce rôle.



1.2. Structure du manuel

Ce manuel suit une structure claire, organisée par étapes, qui reflète les phases typiques d'interaction entre les joueurs et les agents de football. Cette organisation vous permet de vous concentrer sur ce qui est le plus pertinent au regard de la situation actuelle de votre enfant, tout en vous préparant pour la suite.



Quatre phases clés sont à considérer pour les joueurs et les parents en lien avec les agents de football :



PHASE 1

Se préparer à travailler avec un agent

Il s'agit de la phase où aucun contact n'a encore été établi avec un agent de football, et pendant laquelle vous devez vous y préparer. À ce stade, votre rôle consiste à développer une compréhension et une connaissance du rôle des agents de football. À ce stade, vous devez comprendre ce que font les agents de football et comment ils sont encadrés. Vous devez également savoir comment réagir aux premières sollicitations d'agents de football et comment choisir celui qui conviendra le mieux à votre enfant le moment venu.

PHASE 2

Conclure un accord de représentation

Cette étape commence lorsque votre enfant envisage d'entrer dans une relation de représentation avec un agent de football, ou s'apprête à le faire. Il est essentiel de comprendre la nature des contrats de représentation ainsi que les obligations juridiques et réglementaires associées, et de savoir identifier et gérer les incitatifs dans le cadre d'une relation de représentation.

PHASE 3

Travailler avec l'agent

Dès lors que votre enfant est représenté par un agent de football, votre rôle de parent évolue : il s'oriente vers la collaboration et la supervision. À ce stade, il est important de comprendre comment travailler efficacement avec l'agent de football afin de soutenir votre enfant dans la relation de représentation. Vous devez avoir une bonne maîtrise des essais, des transferts, des contrats de travail dans le football et des paiements versés aux agents pour leurs services.

PHASE 4

Mettre fin à l'accord de représentation

À un moment donné, l'accord de représentation peut prendre fin, soit à son échéance, soit en raison d'une résiliation prématurée, qu'elle soit unilatérale ou décidée d'un commun accord. Vous devez comprendre les éléments à prendre en compte lorsque vous mettez fin à une relation avec un agent de football, notamment les exigences et les implications réglementaires, ainsi que la manière de gérer le passage à un nouvel agent de football et les démarches à effectuer après la fin d'une relation de représentation.

1.3. Comment utiliser ce manuel

L'objectif principal de ce manuel est de vous aider à prendre, à tout moment, des décisions éclairées et centrées sur l'enfant. Nous vous encourageons à lire attentivement l'intégralité du manuel.

Dans chaque section du manuel, vous trouverez :



des points clés d'apprentissage et des conseils pratiques ;



des orientations réglementaires et des conseils de conformité ;



des éléments de bonnes pratiques parentales ; et



des guides thématiques destinés à vous aider à gérer des situations concrètes.

Nous vous recommandons de vous référer à ce manuel quel que soit le stade où se trouve votre enfant, depuis la préparation à un premier contact avec un agent de football jusqu'à la gestion de la fin d'un accord de représentation.





02

MODULE 1

Se préparer à travailler avec un agent



Se préparer à travailler avec un agent

2.1. Rôle des parents dans la collaboration avec les agents

Droits de l'enfant et parents : Quel est le rôle des parents dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'enfant ?

Les parents sont des acteurs essentiels chargés de garantir le respect des droits de leur enfant, tels qu'ils sont établis par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE). Ce rôle implique que les parents ne se limitent pas à assurer un soutien physique et émotionnel au service de son développement, mais qu'ils veillent aussi à ce que les droits de leur enfant soient pleinement respectés, protégés et réalisés.

La CNUDE protège les droits humains des enfants. Elle définit les droits de l'enfant, qui sont généralement regroupés en trois catégories : les droits à la fourniture, à la participation et à la protection. La CNUDE considère les enfants comme des acteurs à part entière de leur propre développement et, dans le football, ils peuvent donc être considérés comme des agents de changement.



Le droit à la provision (droits à la survie et au développement)

Ce droit comprend l'accès à différentes formes d'éducation formelle et informelle, aux soins de santé primaires, aux loisirs et à la récréation, aux activités culturelles, ainsi qu'à un niveau de vie suffisant pour favoriser le développement physique, mental, spirituel, moral et social.



Le droit à la participation (droits de participation)

Il couvre le droit de l'enfant d'exprimer son opinion sur les questions qui le concernent, d'une manière adaptée à l'évolution de ses capacités.



Le droit à la protection (droits à la protection)

Il comprend la protection contre toutes les formes de violence, de négligence, d'exploitation et de mauvais traitements, ainsi que le droit à une protection particulière en temps de guerre et à une protection dans le cadre du système de justice pénale.

Les parents doivent veiller à ce que les droits de leur enfant soient considérés comme des droits à part entière – des besoins fondamentaux qui doivent être satisfaits, et non comme de simples considérations optionnelles.

Ce rôle parental fondé sur les droits de l'enfant implique que les parents agissent de la manière suivante :

- **Respecter les droits de l'enfant :** Les parents doivent s'assurer que leurs actions ne portent pas atteinte aux droits de l'enfant. Cela implique de créer un environnement dans lequel les opinions et les besoins de l'enfant sont reconnus et pris en compte.
- **Protéger les droits de l'enfant :** Les parents doivent prendre des mesures actives pour protéger leur enfant contre tout préjudice ou mauvais traitement. Cela comprend la protection contre les abus de la part de tiers, tels que les agents de football, ainsi que le respect des lois et des règlements visant à protéger les enfants.
- **Mettre en œuvre les droits de l'enfant :** Les parents doivent aider activement leur enfant à atteindre son plein potentiel en lui donnant accès aux ressources nécessaires, telles que l'éducation et les soins de santé, et en lui permettant de participer à des activités récréatives. Cela inclut également la création d'occasions permettant à l'enfant d'exprimer son point de vue et de participer activement aux décisions qui le concernent.

Dans ce rôle, les parents doivent adhérer **aux principes directeurs de la CNUDE**, tels que la non-discrimination, la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant, le soutien à la survie et au développement de l'enfant, ainsi que la garantie de la participation et de l'inclusion de l'enfant dans les questions qui le concernent. En agissant ainsi, les parents veillent à ce que leur enfant soit reconnu comme une personne titulaire de droits, capable de devenir un adulte responsable et épanoui.

Le rôle parental fondé sur les droits de l'enfant consiste donc à créer un environnement favorable qui répond non seulement aux besoins fondamentaux de l'enfant en tant qu'être humain, mais qui respecte également son point de vue, le protège contre les préjudices et lui donne les moyens de participer activement à sa propre vie.

UNE PARENTALITÉ FONDÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT DANS LES RELATIONS AVEC LES AGENTS DE FOOTBALL

Les parents jouent un rôle essentiel et multiple dans l'accompagnement de leurs enfants dans le football de jeunes et le football professionnel. Ils assurent un soutien logistique et financier, un appui émotionnel, des soins et une protection. En pratique, les parents font partie intégrante du réseau de soutien qui entoure l'enfant tout au long de son parcours footballistique.

L'objectif central des parents est de guider et de soutenir le développement et la progression de leur enfant dans le football, en veillant à ce que l'enfant reste au centre du processus et que son intérêt supérieur soit respecté : **une approche centrée sur l'enfant**. Le développement, le bien-être et la protection de l'enfant devant constituer les priorités absolues de tout parent, il est nécessaire que les parents comprennent les spécificités du rôle d'un agent de football afin de pouvoir soutenir efficacement leur enfant. Cela implique d'apporter un soutien dans les domaines suivants :

PROVISION

Aider l'enfant à progresser dans le monde du football en l'aidant à choisir un agent adapté à ses besoins.

PROVISION ET PROTECTION

Veiller, tout au long de la relation entre l'enfant et l'agent, au respect des lois, notamment en matière de travail des enfants et de protection de l'enfance, ainsi qu'aux règles établies par les instances du football.

PROTECTION

Protéger l'enfant contre toute pratique inappropriée ou tout comportement abusif de la part d'un agent, susceptible de nuire à son parcours footballistique ou à son développement personnel.

PARTICIPATION

Veiller à ce que l'opinion de l'enfant soit dûment prise en considération, en fonction de son degré de maturité, dans toutes les décisions qui le concernent. Cela implique de solliciter activement l'avis de l'enfant dans tout processus décisionnel, de le valoriser et de lui fournir un retour adapté à son âge.



POURQUOI UNE PARENTALITÉ FONDÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT EST ESSENTIELLE DANS LES RELATIONS AVEC LES AGENTS DE FOOTBALL

Lorsqu'il s'agit de traiter avec des agents de football, adopter une approche parentale fondée sur les droits de l'enfant est essentiel pour garantir les meilleurs résultats pour votre enfant. Cette approche place l'enfant au centre de toutes les décisions et de tous les processus, et garantit que son bien-être, son développement, sa protection et ses intérêts priment sur toute autre considération.



Placer en permanence l'intérêt supérieur de l'enfant au premier plan

En maintenant une approche fondée sur les droits de l'enfant, vous pouvez, en tant que parent, vous assurer que les décisions prises par l'agent de football servent réellement l'intérêt supérieur de votre enfant, en conciliant ses aspirations footballistiques avec son développement personnel et ses aspirations en tant qu'individu. La réalité est que la majorité des enfants n'accéderont pas au football professionnel. Cela impose à toutes les personnes qui les entourent la responsabilité de les préparer à un avenir en dehors du football et de les accompagner dans la poursuite de leur scolarité et de leur formation professionnelle, tout en les aidant à continuer à pratiquer dans des compétitions amateurs ou à s'engager dans d'autres rôles au sein du sport, comme entraîneur ou arbitre, s'ils souhaitent rester dans le football. Pour la minorité de joueurs (statistiquement moins de 1%) qui réalisent leur rêve et deviennent footballeurs professionnels, la carrière de joueur ne représente généralement qu'une période relativement courte de leur vie, ce qui signifie que les parents conservent la responsabilité de veiller à ce que leur enfant bénéficie au minimum d'une formation académique de base ou d'une formation professionnelle.



Se prémunir contre les risques de préjudice

Les jeunes joueurs sont vulnérables en raison de leur dépendance à l'égard des adultes qui les entourent pour leur réussite et leur sélection. Ils ont donc besoin d'être protégés. Une parentalité fondée sur les droits de l'enfant suppose de protéger activement votre enfant contre d'éventuelles pratiques abusives de la part d'agents de football, en restant informé, en exigeant la transparence et en veillant au respect des exigences légales et réglementaires. Ce rôle contribue à éviter que votre enfant ne devienne victime de pratiques déloyales susceptibles de nuire à sa carrière ou à son bien-être personnel.



Donner à votre enfant les moyens de s'exprimer

Il arrive que les agents de football ne prennent pas suffisamment en compte l'opinion d'un jeune joueur. Une approche fondée sur les droits de l'enfant implique d'encourager votre enfant à participer activement aux échanges et aux décisions concernant sa carrière. En valorisant et en relayant la voix de votre enfant, vous lui donnez les moyens de prendre progressivement en main son propre avenir. Cela l'aide non seulement à prendre des décisions éclairées concernant sa carrière, mais contribue également à renforcer sa confiance en lui et son autonomie.



Favoriser la réussite à long terme au-delà du football

Une approche fondée sur les droits de l'enfant ne se limite pas à des objectifs à court terme. Elle met l'accent sur la réussite et le bien-être à long terme de l'enfant au-delà de sa carrière footballistique. Elle garantit que l'éducation, la santé émotionnelle et les aspirations personnelles de l'enfant bénéficient de la même importance, afin qu'il dispose de bases solides, qu'il poursuive une carrière dans le football professionnel ou qu'il s'oriente vers d'autres opportunités dans la vie.

Dans l'ensemble, dans un secteur très compétitif et en constante évolution, une parentalité fondée sur les droits de l'enfant permet de garantir que le bien-être et le développement global de l'enfant demeurent une priorité. En plaçant les droits et les besoins de votre enfant au premier plan, vous contribuez à créer un environnement sûr, valorisant et favorable à son épanouissement, sur le terrain comme en dehors.

2.2. Le rôle des agents : que font-ils ?

LE RÔLE DE L'AGENT DE FOOTBALL MODERNE : UNE REPRÉSENTATION GLOBALE DU TALENT

Un agent de football est une personne qui fournit des services pour le compte de son client, en prenant en charge les besoins et les activités de ce dernier, sur le terrain comme en dehors.

Les agents représentent différents types de clients, notamment des joueurs et joueuses, des entraîneurs, des clubs et des ligues centralisées. Ici, l'accent est mis sur les **joueurs**, qui sont les principaux clients des agents, mais il est important que les parents se renseignent pour savoir si un agent représente également des clubs ou des entraîneurs.

Le champ des services fournis par un agent de football peut être réparti en deux grandes catégories :



Représentation sur le terrain

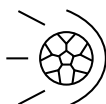
La représentation sur le terrain constitue la mission principale d'un agent. Elle consiste avant tout à accompagner les joueurs et joueuses dans leur activité essentielle sur le terrain, c'est-à-dire jouer pour un club. Les agents sont notamment chargés d'identifier des opportunités professionnelles pour les joueurs et joueuses et de gérer l'ensemble des aspects contractuels.

Dans ce cadre, l'agent de football intervient notamment pour :

- **Identifier des opportunités professionnelles** : trouver des clubs adaptés aux joueurs
- **Organiser des essais** : planifier des essais pour que les joueurs puissent démontrer leurs compétences
- **Négocier les contrats** : fixer avec les clubs les conditions de l'engagement
- **Renouveler les contrats** : assurer la gestion des prolongations avec les clubs
- **Gérer les transferts** : mener les négociations et finaliser des transferts d'un club à un autre

Ce rôle central se trouve également au cœur de la réglementation applicable aux agents de football.

Définition des « services d'agent de football » au sens du Règlement de la FIFA sur les agents de football (FFAR) : « Services d'agents : services fournis dans le cadre du football pour ou au nom d'un client, y compris la négociation, la communication relative ou préparatoire à la négociation ou toute autre activité y afférente dans le but et/ou l'intention de conclure une transaction. »





Représentation hors du terrain

La représentation hors du terrain englobe l'ensemble des services liés à la vie du joueur en dehors de l'aire de jeu, notamment son mode de vie, sa protection et son bien-être, ainsi que la gestion de ses intérêts commerciaux, financiers et juridiques. L'agent intervient soit directement dans la prise en charge de ces aspects, soit en coordonnant le recours à des spécialistes disposant de l'expertise requise, afin de permettre au joueur de se consacrer pleinement à ses performances sportives.

Les principaux services de représentation hors terrain peuvent inclure :

- **Image de marque et marketing** : gestion de la marque personnelle du joueur
- **Gestion des réseaux sociaux** : supervision des profils et des contenus sur les réseaux sociaux
- **Création de contenu et relations publiques** : production de contenus et gestion de l'image publique du joueur
- **Services de conciergerie** : prise en charge des besoins quotidiens du joueur afin d'assurer son confort et sa tranquillité
- **Gestion financière** : planification et gestion des finances du joueur
- **Services juridiques** : fourniture de conseils et d'assistance juridiques

Il est important de souligner que, bien que ces services hors du terrain présentent de réels avantages, ils ne relèvent pas du champ d'intervention fondamental de l'agent et nécessitent souvent le concours de professionnels spécialisés dans chacun de ces domaines. Lorsque les agents prennent en charge ces missions, il est essentiel qu'ils disposent des compétences requises ou qu'ils s'entourent de professionnels qualifiés, afin de garantir un accompagnement de qualité. Les parents et les joueurs doivent être conscients de cette distinction afin de s'assurer que ces services complémentaires sont correctement pris en charge, sans empiéter sur les missions principales de l'agent.

Par ailleurs, la gestion financière et les services juridiques nécessitent une expertise spécifique et sont le plus souvent confiés à des spécialistes. Il est donc recommandé aux parents et à leurs enfants de solliciter des conseils indépendants pour leurs besoins financiers et juridiques.

TYPES D'AGENTS



Agents individuels

Conformément au Règlement sur les agents de la FIFA (FFAR), l'exercice de l'activité d'agent est réservé aux personnes physiques. La licence d'agent de la FIFA, nécessaire pour la représentation sur le terrain, ne peut être obtenue que par une personne physique, à l'exclusion de toute organisation.

Le Règlement sur les agents de la FIFA stipule :

« Agent : personne physique disposant d'une licence de la FIFA lui permettant de fournir des services d'agent. »





Agences

Outre les agents exerçant à titre individuel, il existe des agences constituées par des agents titulaires d'une licence afin de fournir une gamme de services.

Dans l'industrie du football, il est courant de voir des agences composées de plusieurs agents de football licenciés. Ces agences mettent en commun leurs ressources afin d'offrir une palette de services plus large que celle proposée par un agent de football individuel.

De manière générale, les agents de football licenciés qui exercent sans lien avec une agence de plus grande taille et qui gèrent leur propre activité sont qualifiés **d'agents de football indépendants**.

Le FFAR définit une agence de la manière suivante : « Agence : organisation, entité, société ou entreprise privée engageant, comprenant ou employant un ou plusieurs agent(s), ou agissant en qualité d'intermédiaire pour les activités d'un ou plusieurs agent(s). »



POURQUOI EST-IL IMPORTANT QUE LES PARENTS COMPRENNENT LES DIFFÉRENTS TYPES D'AGENTS DE FOOTBALL ?

Il est essentiel que les parents comprennent les différents types d'agents de football, et en particulier la distinction entre les agents indépendants et les agences, afin de pouvoir choisir l'agent le plus adapté pour représenter leur enfant. Un tel choix peut avoir des conséquences importantes sur la carrière de l'enfant, son bien-être et son expérience globale dans le milieu du football.



Évaluer l'étendue des services proposés

Les agents indépendants et les agences peuvent offrir des services différents. Les parents ont donc intérêt à bien cerner les besoins de leur enfant afin de choisir la solution la plus adaptée.



Choisir entre un accompagnement personnalisé ou un accompagnement en équipe

Les agents indépendants proposent le plus souvent un suivi personnalisé, en consacrant davantage de temps et d'attention à un nombre restreint de clients. À l'inverse, les agences fonctionnent avec une équipe de professionnels qui travaillent ensemble pour accompagner le joueur ou la joueuse. Les parents doivent donc déterminer ce qui convient le mieux à leur enfant : un accompagnement très individualisé ou le soutien d'une équipe plus large.



Indépendance et éventuels conflits d'intérêts

Les agents indépendants travaillent de manière autonome, sans être liés à une grande agence. Cette indépendance peut réduire les risques de conflits d'intérêts lorsqu'ils représentent votre enfant. De leur côté, les agences représentent souvent plusieurs clients, notamment des joueurs et des clubs, ce qui peut parfois entraîner des conflits d'intérêts. Les parents ont intérêt à prendre une décision réfléchie pour réduire les risques de conflits pouvant nuire au parcours de leur enfant.



Négociations des contrats et accords de représentation

Les agences disposent souvent de davantage de ressources pour gérer des négociations complexes avec différents acteurs, tels que les clubs, les sponsors et d'autres parties concernées. Les agents indépendants peuvent toutefois offrir un accompagnement plus personnalisé lors des négociations et défendre de manière plus directe les intérêts de leur client. Quel que soit le choix effectué, il est essentiel que les parents s'assurent que les intérêts de leur enfant sont pleinement pris en compte et restent une priorité.



Choix de l'accompagnement en fonction des objectifs à long terme de votre enfant

Une bonne compréhension des différents types d'agents aide les parents à choisir une représentation en phase avec les objectifs à long terme de leur enfant, sur le terrain comme en dehors. Si l'enfant souhaite avant tout se concentrer sur sa progression sportive, un agent indépendant, pleinement dédié, peut être la solution la plus adaptée. En revanche, si l'ambition est de construire une carrière sur le long terme incluant également l'image, les partenariats et des opportunités en dehors du terrain, une agence disposant de moyens plus importants peut mieux répondre à ces besoins.

Dans l'ensemble, la compréhension des différents types d'agents de football permet aux parents de prendre des décisions éclairées lors du choix d'un agent de football pour leur enfant. Qu'il s'agisse de privilégier un accompagnement personnalisé, un soutien élargi, la réduction des conflits d'intérêts ou l'alignement avec des objectifs de carrière à long terme, la compréhension des différences entre les agents de football aide les parents à appréhender la complexité du processus de sélection afin de viser le meilleur résultat possible pour le parcours footballistique de leur enfant.

2.3. Comment les agents sont-ils encadrés ?

POURQUOI EST-IL IMPORTANT QUE LES PARENTS COMPRENNENT COMMENT LES AGENTS DE FOOTBALL SONT ENCADRÉS ?

En tant que parent, il est essentiel de veiller à ce que votre enfant, ainsi que les agents avec lesquels vous êtes en contact, respectent les règles qui encadrent cette activité.

Le respect de cette réglementation présente plusieurs avantages:



Avantages pour l'enfant

Veiller au respect des règles permet de protéger votre enfant, en tant que joueur, de toute implication dans des pratiques contraires à la réglementation. Il s'agit d'une responsabilité essentielle pour vous en tant que parent, car votre enfant peut ne pas comprendre pleinement la réglementation. En respectant la réglementation, votre enfant évite ainsi d'éventuelles sanctions ou mesures disciplinaires pouvant être prises par les instances du football en cas de manquement.



Avantages pour le monde du football

Exiger des agents qu'ils respectent la réglementation lorsqu'ils interviennent auprès de votre enfant est bénéfique à la fois pour votre enfant et pour le bon fonctionnement du secteur. En tant que parent, votre implication permet de favoriser un environnement du football plus juste et plus transparent, dans l'intérêt de votre enfant.

Rôle des parents dans le soutien au respect de la réglementation dans les relations avec les agents.

Il est donc important que les parents soient attentifs et proactifs dans le suivi du respect des règles par les agents avec lesquels ils sont en contact.

Pour pouvoir jouer pleinement ce rôle, les parents doivent bien comprendre les règles qui encadrent l'activité des agents.



MODÈLE RÉGLEMENTAIRE : SYSTÈME D'OCTROI DES LICENCES POUR LES AGENTS



Système d'octroi des licences pour les agents

Dans le monde du football, les agents sont encadrés par la FIFA et par ses associations membres, aussi appelées fédérations. La FIFA a mis en place un cadre réglementaire applicable aux agents de football à travers son Règlement sur les agents de football (**FFAR**). Le FFAR établit une norme réglementaire mondiale destinée à encadrer l'activité des agents de football. La FIFA demande également à chaque association membre d'adopter ses propres règles, en respectant les principes et les normes définis par le Règlement sur les agents de la FIFA. Cela signifie que chaque fédération applique une réglementation spécifique aux agents sur son territoire.

En tant que parent, il est donc essentiel de comprendre à la fois le Règlement sur les agents et les règles applicables aux agents au sein de l'association membre concernée.



Système d'octroi des licences

Les agents de football sont réglementés au moyen d'un système fondé sur la licence, tel qu'établi par le FFAR. **Cela signifie que les personnes doivent obtenir une licence délivrée par la FIFA pour fournir des services d'agent de football.**



Caractéristiques clés de la licence d'agent de football de la FIFA

- **Délivrée à une personne physique** : La licence est accordée à une personne (individu) et est valable pour une durée indéterminée.
- **Délivrée sous forme numérique** : La licence est fournie sous la forme d'une carte d'identification numérique émise par la FIFA.
- **Strictement personnelle et non transférable** : La licence ne peut pas être transférée.
- **Autorisation à l'échelle internationale** : La licence émise par la FIFA permet aux agents de proposer leurs services dans le monde entier.



Une fois qu'une personne obtient une licence d'agent, elle doit respecter à la fois le Règlement sur les agents de la FIFA ainsi que les règles de l'association membre concernée.



QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE POUR LES PARENTS ET JOUEURS ?

Conformément à l'**article 18 du Règlement sur les agents de la FIFA**, les clients des agents, y compris les joueurs et joueuses, doivent :

- **Vérifier la licence de l'agent de football** : Assurez-vous que l'agent de football est dûment licencié par la FIFA avant de signer tout contrat de représentation. ([Guide 2 pour les parents](#)).
- **Signaler toute infraction** : Signalez immédiatement toute violation de la réglementation à la FIFA ou aux associations membres compétentes.

Les clients des agents ont également l'interdiction de faire ce qui suit :

- **Faire appel à des agents non licenciés** : Le fait de faire appel, ou de tenter de faire appel, à une personne non licenciée pour fournir des services d'agent de football est strictement interdit.

Il est donc essentiel que les parents veillent à ce qu'eux-mêmes et leur enfant travaillent uniquement avec des agents titulaires d'une licence, afin d'éviter tout manquement à la réglementation et de protéger au mieux les intérêts de l'enfant.



ART. 18 | RÈGLEMENT SUR LES AGENTS DE LA FIFA

Un client :

- » doit s'assurer qu'un agent est bien titulaire d'une licence émise par la FIFA avant de signer un accord de représentation avec lui ;[...]
- » doit immédiatement signaler à la FIFA, aux confédérations ou aux associations membres toute infraction au présent règlement. [...]

Un client (ou ses officiels, le cas échéant) n'est pas autorisé à effectuer ou tenter d'effectuer les actions suivantes :

- » Recourir à une personne ne détenant pas la licence nécessaire pour fournir des services d'agent. »

**Il convient de noter que, dans certains pays, notamment en France et en Italie, la législation nationale peut également encadrer l'activité des agents et imposer des conditions spécifiques pour devenir agent et exercer cette activité. Il est alors conseillé de se rapprocher de l'association membre concernée pour obtenir des précisions.*

EXIGENCE SUPPLÉMENTAIRE D'AUTORISATION POUR QU'UN AGENT LICENCIÉ PUISSE REPRÉSENTER DES JOUEURS MINEURS

ART. 13 | REPRÉSENTATION DES MINEURS

- i. Une approche (et/ou toute conclusion ultérieure d'un accord de représentation) auprès d'un mineur ou de son tuteur légal en lien avec des services d'agent ne peut avoir lieu plus de six mois avant que ledit mineur atteigne l'âge auquel il est en droit de signer son premier contrat professionnel en vertu du droit applicable dans le pays ou sur le territoire où il sera employé. Cette approche ne peut en outre avoir lieu qu'après avoir obtenu le consentement écrit du tuteur légal du mineur.
- ii. Un agent souhaitant représenter un mineur ou représenter un club dans une transaction impliquant un mineur doit d'abord valider le module de formation professionnelle continue sur les mineurs et se conformer aux exigences en matière de représentation d'un mineur prévues par le droit applicable dans le pays ou sur le territoire de l'association membre où ce mineur sera employé.
- iii. Un accord de représentation entre un agent et un mineur a uniquement force exécutoire lorsque:
 - a. L'accord de représentation satisfait aux exigences minimales énoncées à l'art. 12, al. 7 du présent règlement ;
 - b. L'agent satisfait aux dispositions des alinéas 1 et 2 du présent article ;
 - c. L'accord de représentation est signé par le mineur et son tuteur légal, tel que prévu par le droit applicable dans le pays ou sur le territoire de l'association membre où ce mineur sera employé.
- iv. Toute violation de l'alinéa 1 est sanctionnée, au minimum.



Exigence d'autorisation pour représenter des joueurs mineurs

En plus de l'obligation de détenir une licence pour exercer, le **Règlement sur le Statut et le Transfert des Joueurs de la FIFA** prévoit également un cadre spécifique pour la représentation des joueurs mineurs. Il impose que les agents titulaires d'une licence obtiennent une autorisation spécifique pour pouvoir représenter des joueurs mineurs.

● Autorisation requise

Pour pouvoir représenter un joueur mineur, un agent doit disposer d'une autorisation spécifique. La licence d'agent n'autorise pas de facto à représenter des joueurs mineurs. L'agent doit obtenir cette autorisation supplémentaire avant de contacter les parents, directement ou indirectement, ou de signer un accord de représentation avec un joueur mineur.

● Comment un agent peut-il obtenir cette autorisation ?

Pour obtenir l'autorisation de représenter des joueurs mineurs, un agent doit suivre avec succès la **formation obligatoire** proposée par la FIFA, appelée « **Représenter des joueurs mineurs** », et réussir l'évaluation finale. Une fois cette formation validée, l'agent est autorisé à représenter des joueurs mineurs.

Cette autorisation est valable trois ans et doit être renouvelée à son expiration.



Définition de « mineur au sens du RSTJ : « Mineur : joueur n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans. »





Qu'est-ce que cela implique pour les parents et joueurs ?

Si votre enfant a moins de 18 ans, il est indispensable de vous assurer que l'agent est à la fois titulaire d'une licence valide et autorisé à représenter des joueurs mineurs. La réglementation interdit à un agent de contacter les parents ou de signer un accord de représentation avec un joueur mineur sans cette autorisation spécifique.

Ainsi, lorsque votre enfant est mineur et qu'un agent vous contacte pour discuter d'une éventuelle représentation, prenez systématiquement le temps de vérifier que cette autorisation est bien valable. ([Guide 2 pour les parents](#)).

L'ÂGE DE VOTRE ENFANT : UN CRITÈRE DÉTERMINANT POUR ÊTRE REPRÉSENTÉ PAR UN AGENT DE FOOTBALL

Au-delà des obligations de licence et d'autorisation pour représenter des joueurs mineurs, **l'âge de l'enfant** est également un critère essentiel. La **FFAR** fixe des restrictions d'âge strictes qui déterminent à quel moment un mineur peut être représenté par un agent.

En tant que parent, il est donc important de vous assurer que votre enfant remplit bien les conditions d'âge requises avant toute représentation.



L'âge du mineur

D'après le Règlement sur les agents de la FIFA (FFAR), un agent ne peut approcher un mineur ou son tuteur légal, ni conclure avec celui-ci un accord de représentation, plus de six mois avant que ledit mineur atteigne l'âge où il est en droit de signer son premier contrat professionnel.

Article 13, alinéa 1 du FFAR : Un contrat de représentation avec un agent « ne peut être signé qu'au plus tôt six mois avant que le joueur mineur n'atteigne l'âge auquel il est autorisé à signer son premier contrat professionnel, conformément à la législation du pays ou du territoire où il sera employé. »



Il revient à l'agent de s'assurer que le joueur a l'âge minimum requis avant toute signature d'un accord de représentation. Pour ce faire, les agents de football doivent vérifier l'âge du joueur au moyen d'une pièce d'identité officielle, telle qu'un passeport, un acte de naissance ou une carte nationale d'identité.

Toutefois, il est tout aussi important que les parents comprennent à partir de quel âge leur enfant est autorisé à signer son premier contrat professionnel. Si l'enfant est trop jeune, il ne peut pas être représenté par un agent de football au titre du FFAR et de la [législation nationale en vigueur](#).



Qu'est-ce que cela implique pour les parents et joueurs ?

Avant de conclure tout accord de représentation, il est important que les parents connaissent précisément les règles d'âge prévues par la réglementation de la FIFA et par la législation nationale applicable. Cela permet de respecter les règles en vigueur et de protéger au mieux les intérêts de l'enfant. Dans certains cas, il est possible que votre enfant ne soit pas encore autorisé, sur le plan légal, à être représenté par un agent.



Ce guide se présente comme une liste de vérification pratique destinée aux parents. Il a pour objectif de les aider à respecter le Règlement sur les agents de la FIFA (FFAR) et à protéger au mieux les intérêts de leur enfant lorsqu'ils sont en relation avec un agent.

Vérifier l'autorisation de l'agent de football à représenter des mineurs

QUESTION

L'agent dispose-t-il d'une licence FIFA ?

Assurez-vous que l'agent dispose d'une licence FIFA valide avant d'entamer toute discussion ou de conclure tout accord. Demandez à voir une preuve de sa licence (sa carte d'identification numérique émise par la FIFA).

Vérifier l'autorisation de l'agent de football à représenter des mineurs

QUESTION

L'agent est-il autorisé à représenter des mineurs ?

Si votre enfant a moins de 18 ans, vérifiez que l'agent a obtenu l'autorisation nécessaire pour représenter des mineurs. Demandez à voir une preuve de l'autorisation de représenter un mineur, qui doit être indiquée sur sa carte de licence.

Vérifier que l'enfant a l'âge requis pour être représenté

QUESTION

Mon enfant a-t-il l'âge requis pour être représenté par un agent ?

Assurez-vous que votre enfant a l'âge requis pour conclure un contrat de représentation. Prenez connaissance de l'âge minimum à partir duquel votre enfant peut signer son premier contrat professionnel.

Certains de ces renseignements sont présentés sur le [site Web de la FIFA](#).

Vérifier la conformité avec la réglementation nationale

QUESTION

Existe-t-il une réglementation nationale relative à la représentation par un agent dont je dois tenir compte ?

La réglementation peut varier selon le pays/le territoire. Assurez-vous que l'agent respecte à la fois la réglementation de la FIFA et les règles spécifiques de l'association de football de votre pays/territoire.

La FIFA propose une page web contenant des [liens vers les réglementations nationales sur les agents](#)



Ce guide propose aux parents une démarche étape par étape pour vérifier la licence d'un agent et son autorisation spécifique à représenter des joueurs mineurs. Il vous permet de vous assurer que tout agent qui entre en contact avec vous et votre enfant respecte pleinement la réglementation, qu'il est bien titulaire d'une licence valide et qu'il est autorisé à représenter des mineurs.

ÉTAPE 1



Demandez à l'agent de vous présenter sa carte d'identification numérique d'agent FIFA

Demandez toujours à l'agent de vous présenter sa **carte d'identification numérique d'agent FIFA** officielle avant d'entamer toute discussion.

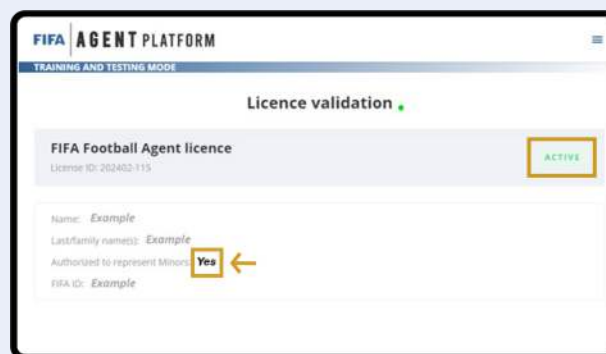


ÉTAPE 2



Demandez à l'agent de vous présenter sa carte d'identification numérique d'agent FIFA

- » Scannez le code QR figurant sur la carte d'identification numérique d'agent FIFA afin d'en vérifier l'authenticité.
- » Le QR code donne un accès direct au système des agents de football de la FIFA et vous permet de vérifier et de confirmer en temps réel le statut de licence et d'autorisation de l'agent.
- » Il est important de s'assurer que le statut de la licence est « **Active** », que le champ « **Autorisation pour la représentation de mineurs** » affiche « **Oui** » et que toutes les autres informations sont validées.



ÉTAPE 3



Vérifier l'identité de l'agent

- » Demandez toujours à voir une pièce d'identité de l'agent afin de confirmer que le nom correspond à celui qui figure sur la carte d'identification numérique d'agent FIFA.
- » Vérifiez que le nom figurant sur la carte d'identification numérique d'agent FIFA correspond à l'identité de la personne avec laquelle vous échangez.

ÉTAPE 4



Vérifier l'autorisation de l'agent à représenter des mineurs

- » **Pour commencer**, vérifiez si une **date d'autorisation** figure sur la carte d'identification numérique d'agent FIFA. Si l'agent de football est autorisé à représenter des mineurs, la date d'autorisation est indiquée.
- » Si l'autorisation n'a **pas été obtenue**, la carte de licence numérique indique explicitement « **Non** » au lieu d'afficher une date d'autorisation.
- » **Ensuite**, si l'agent est autorisé à représenter des mineurs, la **date d'autorisation** correspond à la date à laquelle l'autorisation a été obtenue. L'autorisation reste valable pendant **trois ans à compter de cette date**. Vérifiez donc que l'autorisation est toujours valide.



ÉTAPE 5



Vérifier auprès de votre association membre locale ou de la FIFA (si nécessaire)

Si vous avez la moindre inquiétude ou le moindre doute quant à la validité de la carte d'identification numérique d'agent FIFA, contactez directement votre association membre locale ou la FIFA pour confirmation.

2.4. Approches des agents

QU'EST-CE QU'UNE APPROCHE ?



Types d'approches

Le Règlement sur les agents de la FIFA définit le terme approche comme suit :

- i. Tout contact personnel ou par des moyens de communication électroniques avec un client ;
- ii. Toute approche, directe ou indirecte, d'une personne ou une organisation liée au client (membre de la famille, ami, proche, etc.) ; ou
- iii. Tout acte par le biais duquel un agent passe par une autre personne ou organisation pour contacter un client en son nom de la manière décrite aux points (i) et (ii) ci-avant ou charge cette autre personne ou organisation de le faire.

Au regard de cette définition, une approche peut prendre différentes formes et être adressée à plusieurs types de personnes.



Formes d'approches

- **Contact physique et en personne** : Il s'agit d'un contact direct, en face à face, par exemple lorsqu'un agent entre en contact avec un joueur lors d'un match ou sur un terrain d'entraînement.
- **Communication électronique** : Les approches peuvent également se faire par téléphone, via les réseaux sociaux, par des applications de messagerie comme WhatsApp, ou par courriel.
- **Contact direct ou indirect** :

Contact direct : Il s'agit d'un contact établi lorsque l'agent s'adresse directement au joueur ou à un membre de sa famille. Par exemple, le fait pour un agent de contacter un parent afin de discuter d'une éventuelle représentation de son enfant constitue un contact direct.

Contact indirect : Ceci a lieu lorsqu'un agent passe par une autre personne pour entrer en relation. Par exemple, si un agent demande au parent d'un joueur de le mettre en relation avec le parent d'un autre joueur, il s'agit d'un contact indirect.

Ces deux situations constituent une approche.



Consentement écrit des parents comme condition préalable aux approches de mineurs

Les parents doivent donner leur consentement écrit avant qu'un agent puisse contacter leur enfant. Il s'agit d'une exigence réglementaire essentielle, qui permet de s'assurer que les parents sont pleinement informés et donnent leur accord sur toute interaction entre un agent et leur enfant.

Points essentiels à prendre en compte lors d'une approche par un agent



Lorsqu'un agent approche soit le parent, soit le joueur, **il est essentiel que les parents prennent en compte** les étapes suivantes afin de garantir le respect de la réglementation avant toute collaboration avec l'agent :

<p>Vérifier le statut de licence et d'autorisation de l'agent</p>	<p>QUESTION</p> <p>L'agent est-il licencié et a-t-il obtenu l'autorisation supplémentaire pour représenter des mineurs ?</p>
<p>Vérifier que votre enfant a l'âge requis pour être représenté</p>	<p>QUESTION</p> <p>Mon enfant a-t-il l'âge requis pour être représenté ?</p>
<p>S'assurer que vous avez donné votre consentement écrit</p>	<p>QUESTION</p> <p>Avez-vous donné votre consentement écrit ?</p> <p>Le consentement écrit des parents est requis avant qu'un agent puisse approcher et représenter un mineur. Veillez à ce que ce consentement soit correctement formalisé avant toute interaction ultérieure.</p>



2.5. Comment choisir les bons agents ?

CHOISIR LE BON AGENT :

ÉLÉMENTS CLÉS À PRENDRE EN COMPTE AVANT DE CHOISIR UN AGENT

Choisir le bon agent pour représenter son enfant est une décision cruciale pour les parents. Il est important de choisir le bon agent, car il devient une personne de confiance au sein de l'entourage du joueur, appelée à l'accompagner dans son développement et l'évolution de sa carrière.

Il est donc important que les parents placent leur enfant au centre de cette décision, en adoptant une approche centrée sur ses besoins. Cela suppose, en premier lieu, de bien comprendre ce dont leur enfant a besoin de la part d'un agent, puis d'évaluer dans quelle mesure l'agent pressenti est en mesure d'y répondre.

Les parents doivent donc se poser les bonnes questions ;

- » d'abord, pour identifier les besoins de leur enfant ;
- » ensuite, pour évaluer si l'agent est en mesure de répondre à ces besoins.

Pour identifier les besoins spécifiques de leur enfant, les parents peuvent notamment prendre en compte les éléments suivants :



Les besoins de l'enfant sur le terrain, liés à sa pratique du football ;

Comprendre les objectifs de l'enfant et les besoins qui en découlent

- » Quels sont les objectifs de carrière de mon enfant ? Comment l'agent envisage-t-il de l'aider à atteindre ces objectifs, sur le terrain comme en dehors ?

Accompagnement lors des étapes clés de la carrière

- » De quel type de soutien votre enfant a-t-il besoin lors des moments importants de son parcours, comme un changement de club ou la signature de son premier contrat professionnel ?
- » **Premier contrat professionnel :** Votre enfant a-t-il besoin d'un agent pour négocier son premier contrat professionnel ?
- » **Contrats ultérieurs :** Votre enfant aura-t-il bientôt besoin de négocier professionnels ?
- » **Transferts internationaux :** Votre enfant doit-il négocier un transfert international ?
- » **Recherche d'un nouveau club :** Votre enfant va-t-il être libéré par son club et a-t-il besoin d'aide pour trouver une nouvelle équipe ?



Besoins de l'enfant en dehors du terrain (liés au football)

Quels sont les besoins de votre enfant en dehors du terrain ?

- » Pensez aux autres besoins de votre enfant qui ne sont pas directement liés au football, mais qui restent essentiels à son bien-être et à son développement.

Questions à poser à un agent pour évaluer sa capacité à représenter votre enfant



Lorsqu'un agent vous contacte ou lors d'un premier entretien, il est important de lui poser les bonnes questions. Cela permet d'instaurer un climat de confiance et de vérifier si l'agent est réellement en mesure d'accompagner votre enfant. Les principaux points à examiner sont présentés ci-dessous, avec des questions concrètes pour vous aider à évaluer un agent.

L'expérience et les qualifications de l'agent



Formation

Quelles qualifications ou formations possédez-vous qui sont pertinentes pour exercer en tant qu'agent ?

Niveau d'expérience

Quelle est votre expérience et votre parcours dans la représentation de joueurs, en particulier de joueurs se trouvant à un stade de carrière similaire à celui de mon enfant ?

Travail avec les jeunes talents sur le terrain

Pouvez-vous partager votre expérience en matière de travail avec de jeunes joueurs ? Comment avez-vous accompagné de jeunes joueurs dans leur développement sur le terrain ?

Accompagnement des jeunes talents en dehors du terrain

Comment accompagnez-vous les jeunes joueurs sur les aspects extra-sportifs, tels que la planification de carrière, l'éducation ou le bien-être ?

Protection et accompagnement des joueurs

Je souhaite que mon enfant évolue dans un club disposant d'un responsable formé à la protection, à la sauvegarde et au bien-être des enfants, vers qui il puisse se tourner en cas de problème, d'inquiétude ou de difficulté. Vérifiez-vous que les clubs avec lesquels vous travaillez disposent de politiques de protection et d'accompagnement des joueurs ?

Exemples de représentation

Pouvez-vous fournir des exemples de jeunes talents que vous avez représentés par le passé ? Quels défis avez-vous rencontrés et comment les avez-vous gérés ?

Exemples de représentation

Pouvez-vous fournir des exemples de jeunes talents que vous avez représentés par le passé ? Quels défis avez-vous rencontrés et comment les avez-vous gérés ?

Choix de l'accompagnement en fonction des objectifs à long terme de votre enfant



Comprendre les objectifs de votre enfant

Que pensez-vous des objectifs de carrière de mon enfant ? Comment envisagez-vous de l'aider à atteindre ces objectifs, sur le terrain comme en dehors ?

Accompagnement lors des étapes clés de la carrière

Comment allez-vous soutenir mon enfant lors des moments importants de son parcours, comme un changement de club ou la signature de son premier contrat professionnel ?

Le réseau de l'agent



L'agent dispose-t-il d'un réseau solide ?

Un agent bien connecté peut ouvrir de meilleures opportunités pour votre enfant, par exemple en obtenant des essais ou en facilitant des transferts. Il est important de comprendre l'étendue et la solidité du réseau de l'agent.

Communication transparente



L'agent fait-il preuve d'ouverture et d'honnêteté ?

Il est essentiel que l'agent adopte une approche transparente, tant avec l'enfant qu'avec les parents. Il doit fournir des informations claires et compréhensibles et se montrer disposé à répondre honnêtement aux questions. Les parents doivent se sentir à l'aise pour discuter ouvertement de tous les aspects de la représentation de leur enfant.

Ouverture et honnêteté

Comment nous tiendrez-vous informés de vos actions menées pour le compte de mon enfant ? Quel degré de transparence appliquez-vous concernant les termes contractuels, les négociations et les opportunités ?

Canaux de communication

Quel est votre mode de communication privilégié et à quelle fréquence recevrons-nous des informations ?

2.6. Faux agents

QU'EST-CE QU'UN « FAUX AGENT » ?

Les agents frauduleux, souvent appelés « **faux agents** », sont des personnes qui se présentent à tort comme des agents autorisés. Dans le football, cela signifie qu'ils prétendent être **titulaires d'une licence délivrée par la FIFA** et se présentent comme des agents légitimes afin de se livrer à des pratiques contraires à l'éthique et à des activités criminelles. Leur objectif est d'exploiter les joueurs et leurs familles à des fins personnelles.

Les faux agents utilisent souvent des **méthodes trompeuses** pour approcher leurs victimes et commettre des fraudes. Ils peuvent, par exemple, présenter de faux diplômes ou de fausses autorisations, ou encore promettre des opportunités qui n'existent pas.

Les faux agents constituent un **problème d'intégrité** bien connu dans le monde du football, et il est extrêmement important que les parents jouent un rôle actif afin de les repérer et prévenir ce type de pratiques frauduleuses.

LES MÉTHODES TROMPEUSES DES FAUX AGENTS

Les faux agents représentent un danger pour les athlètes, en particulier les plus jeunes ou les moins expérimentés, ainsi que pour leurs familles. Des études montrent que ces personnes utilisent des méthodes trompeuses afin d'exploiter les joueurs à des fins personnelles.



Les méthodes trompeuses des faux agents

- **Se présenter comme un agent titulaire d'une licence**

Il s'agit de la méthode la plus couramment utilisée. Elle vise à créer un faux sentiment de confiance afin d'établir un premier contact et d'entrer en relation avec les joueurs et leurs familles.

- **Faire de fausses promesses**

Ces criminels font souvent des promesses infondées et irréalistes, comme des essais, des transferts ou des contrats lucratifs pour les joueurs. Ces fausses promesses servent d'appât pour gagner la confiance des joueurs et de leurs familles, puis les manipuler.

- **Exiger des sommes d'argent**

Une fois la confiance établie, les faux agents exploitent financièrement les joueurs et leurs familles en réclamant de l'argent, généralement en contrepartie d'opportunités qu'ils ont en réalité inventées.

- **Disparaître après avoir reçu de l'argent**

Bien souvent, dès que l'argent est encaissé, les faux agents disparaissent. Cela peut se produire après qu'une famille a versé de l'argent ou, dans certains cas, après que le joueur a été incité à quitter son domicile par de fausses promesses d'opportunités sportives. Le joueur peut alors se retrouver seul, parfois à l'étranger, sans accompagnement ni protection, et exposé à de nouveaux risques d'exploitation.



L'IMPACT DES FAUX AGENTS SUR LES JOUEURS ET LEURS FAMILLES



Conséquences physiques, psychologiques et financières

Faire appel à de faux agents peut avoir des conséquences très sérieuses. Les familles peuvent subir des pertes financières importantes, tandis que les joueurs peuvent être affectés tant sur le plan physique que psychologique.



Perte de contrôle et risques d'exploitation

Lorsque des faux agents prennent le contrôle de la carrière d'un joueur (ce qui est souvent rendu possible par la confiance accordée par les familles) cela peut conduire à diverses formes d'exploitation, telles que l'abandon du joueur dans des lieux inconnus ou des pressions exercées pour l'exposer à des environnements dangereux. Ces situations peuvent avoir des effets durables et profondément négatifs, tant pour le joueur que pour sa famille.





La détection des faux agents constitue une mesure de prévention essentielle pour protéger les jeunes athlètes et leurs familles contre les risques de tromperie et de fraude.

PROTÉGEZ VOTRE ENFANT CONTRE LES FAUX AGENTS EN SUIVANT LES ÉTAPES CI-DESSOUS

ÉTAPE 1



Vérifier le statut de la licence de la personne concernée

Vérifiez systématiquement le statut de licence de toute personne qui prétend être un agent. Il s'agit d'une mesure fondamentale pour tout parent afin de détecter un faux agent. ([Guide 2 pour les parents](#)).

ÉTAPE 2



Être attentif aux signaux d'alerte afin d'évaluer si vous êtes confronté à un faux agent

Réticence à fournir des informations sur la licence :

Si la personne se présentant comme agent hésite ou refuse de présenter sa carte d'identification numérique d'agent FIFA, il s'agit d'un signal d'alerte majeur.

Pression pour agir rapidement :

Les faux agents ont souvent recours à des tactiques de pression afin de pousser les familles à prendre des décisions hâtives sans avoir vérifié la licence de l'agent.

Exigence de paiements :

Toute demande de fonds pour trouver un emploi, faciliter un transfert ou organiser un essai constitue un indice fort que vous êtes en présence d'un faux agent.

Promesses irréalistes :

Une personne qui promet des contrats lucratifs ou des opportunités exceptionnelles constitue un autre signe révélateur d'un faux agent.

ÉTAPE 3



Prendre des mesures de protection afin de protéger votre enfant et votre famille contre les faux agents

Ne laissez jamais votre enfant quitter son domicile (sa ville) avec ces personnes :

En aucun cas votre enfant ne doit quitter sa ville de résidence avec une personne se présentant comme agent, sous prétexte d'opportunités telles que des essais ou des transferts. Confirmez toujours au préalable la légitimité de l'agent et de l'opportunité proposée.

Ne versez jamais de fonds à des personnes en échange d'opportunités :

Ne versez jamais d'argent à des personnes prétendant offrir des opportunités footballistiques à votre enfant. Les opportunités légitimes ne doivent pas donner lieu à des paiements anticipés à des agents pour des essais ou des transferts.

Signaler les faux agents :

Si vous avez connaissance de l'existence d'un faux agent, il est important de signaler ces individus aux autorités compétentes chargées de l'application de la loi. Dans de nombreux pays, ces faits peuvent être qualifiés de traite des enfants et entraîner des sanctions pénales.

Informez et accompagnez votre enfant :

Sensibilisez votre enfant à l'existence des faux agents. Expliquez-lui les méthodes utilisées par ces individus et encouragez une communication ouverte, afin qu'il sache identifier et signaler tout comportement suspect.



03

MODULE 2

Conclure un accord de représentation



Conclure un accord de représentation

3.1. Accord de représentation

Qu'est-ce qu'un accord de représentation ?

Un **accord de représentation** est un document écrit conclu entre le client (en l'occurrence le joueur) et l'agent. Il établit la relation juridique entre l'agent et le joueur et permet à l'agent de fournir ses services.

Il s'agit d'un document juridique important qui marque le point de départ de toute relation de représentation entre un joueur et un agent. Cet accord précise les **services** que l'agent s'engage à fournir, ainsi que ses **rôles et responsabilités** au sein de cette relation, mais également les droits, obligations et responsabilités du joueur à l'égard de l'agent.



Définition d'un « accord de représentation » en vertu du Règlement sur les agents de la FIFA (FFAR)

Accord de représentation : accord écrit ayant pour but d'établir une relation juridique en vue de fournir des services d'agent.



Une exigence prévue par le Règlement sur les agents de la FIFA

L'accord de représentation constitue également une **exigence réglementaire**. Il doit être en place pour qu'un agent puisse fournir ses services à un joueur, afin de formaliser leur relation et de garantir sa conformité avec le **FFAR**.

Article 12, alinéa 1 du FFAR :

« Un agent peut uniquement fournir des services d'agent pour un client après avoir conclu un accord de représentation écrit avec ce client. »





Les accords de représentation sont encadrés par plusieurs conditions prévues par le Règlement sur les agents de la FIFA. Lorsqu'un agent propose un accord de représentation, il est essentiel que les parents l'examinent attentivement afin de vérifier qu'il respecte bien ces exigences réglementaires. Les parents doivent également lire avec soin l'ensemble des clauses pour s'assurer que l'accord protège les intérêts de leur enfant et correspond à leurs attentes. Si nécessaire, ils peuvent proposer des modifications et ne doivent pas se sentir obligés de signer immédiatement. **Ce guide présente les points clés auxquels les parents doivent être attentifs lors de la négociation de l'accord de représentation, au moment de sa signature et après sa conclusion.**

<p>Conformité réglementaire</p>	<p>QUESTION</p> <p>Avez-vous vérifié que le contrat de représentation est conforme à la réglementation ?</p>
<p>Avant de signer le contrat de représentation</p>	<p>QUESTION</p> <p>Le contrat de représentation est-il conforme à la réglementation, en particulier au FFAR ?</p> <p>Pour répondre à cette question, les parents et les joueurs doivent examiner attentivement le contrat de représentation afin de s'assurer qu'il respecte les exigences réglementaires.</p>



Vérifier que le contrat contient les éléments minimaux requis pour être valable

Question à poser : Le contrat contient-il les éléments minimaux requis pour être valable ?

En vertu du FFAR, certains éléments doivent obligatoirement figurer dans un contrat de représentation pour qu'il soit valable. Les parents et les joueurs doivent s'assurer que le contrat de représentation comprend :

- » le nom des parties ;
- » la durée du contrat (d'une durée maximale de deux ans) ;
- » le montant de l'indemnité de service due à l'agent ;
- » une description de la nature des services d'agent à fournir ; et
- » les signatures des deux parties (y compris le contreseing d'un parent si le joueur est mineur).



Vérifier que la durée du contrat ne dépasse pas deux ans

Question à poser : La durée du contrat de représentation est-elle conforme aux exigences réglementaires, en ce qu'elle ne dépasse pas deux ans ?

Conformément au FFAR, la durée d'un contrat de représentation entre un agent et un joueur ne peut excéder deux ans. Assurez-vous que la durée du contrat de représentation ne dépasse pas cette limite.

**Vérifiez que l'accord ne contient pas de disposition prévoyant le renouvellement automatique dudit accord**

Question à poser : Le contrat de représentation contient-il des clauses de renouvellement automatique ?

En vertu du FFAR, toute disposition de renouvellement automatique, ou toute disposition visant à prolonger la durée de validité de l'accord de représentation au-delà de la durée maximale autorisée, est considérée comme nulle et non avenue. Assurez-vous que le contrat ne contient aucune clause de renouvellement automatique.

**Assurez-vous qu'un seul accord de représentation n'est signé à la fois**

Question à poser : Le joueur a-t-il signé un autre contrat de représentation avec le même agent ?

Selon le FFAR, un joueur ne peut signer qu'un seul contrat de représentation à la fois ; il n'est pas possible de conclure un contrat se chevauchant avec le même agent avant l'expiration du contrat en cours.

Assurez-vous qu'aucun autre contrat de représentation n'est en vigueur avec l'agent actuel ou avec un autre agent.

Si le joueur dispose déjà d'un contrat de représentation avec un autre agent, vérifiez les clauses d'exclusivité prévues dans ce contrat.

**Veillez à ce que l'agent offre la possibilité de solliciter un conseil juridique indépendant**

Question à poser : Avez-vous eu la possibilité de solliciter un conseil juridique indépendant ?

Conformément au FFAR, l'agent doit informer le joueur par écrit qu'il est recommandé de solliciter un conseil juridique indépendant concernant le contrat de représentation. Ce conseil peut être fourni par des organismes publics, des organisations non gouvernementales ou des avocats spécialisés en droit des travailleurs (en particulier en matière de travail des enfants) et en droit du sport disposant d'une expertise spécifique en matière contractuelle.

Un agent doit obtenir la confirmation écrite du joueur que ce dernier a obtenu un tel avis juridique indépendant ou décidé de ne pas recourir à cette possibilité.

**Veillez à solliciter un conseil juridique indépendant concernant le contrat de représentation**

Question à poser : Avez-vous obtenu un conseil juridique indépendant concernant le contrat de représentation ?

Il est vivement recommandé aux parents de solliciter un conseil juridique indépendant et de s'assurer que le conseiller juridique consulté est véritablement indépendant, c'est-à-dire qu'il ne représente pas également l'agent. Ce conseil peut être fourni par des organismes publics, des organisations non gouvernementales ou des avocats spécialisés en droit des travailleurs (en particulier en matière de travail des enfants) et en droit du sport disposant d'une expertise spécifique en matière contractuelle.

Points à prendre en compte lors de la signature de l'accord de représentation



Si le joueur est mineur, assurez-vous, en tant que parent, de contresigner le contrat de représentation

Question à poser : Votre enfant est-il mineur ? Si oui, avez-vous contresigné le contrat de représentation en tant que représentant légal ?

En tant que représentant légal du joueur, le parent doit contresigner le contrat de représentation conjointement avec son enfant.



Veiller à solliciter un conseil juridique indépendant concernant le contrat de représentation et la procédure de signature

Question à poser : Avez-vous obtenu un conseil juridique indépendant sur la procédure de signature du contrat de représentation ?

Il est fortement recommandé aux parents de solliciter un conseil juridique indépendant et de s'assurer que ce conseiller juridique indépendant ne représente pas également l'agent. Ce conseil peut être fourni par des organismes publics, des organisations non gouvernementales ou des avocats spécialisés en droit du sport, disposant de connaissances en matière contractuelle.

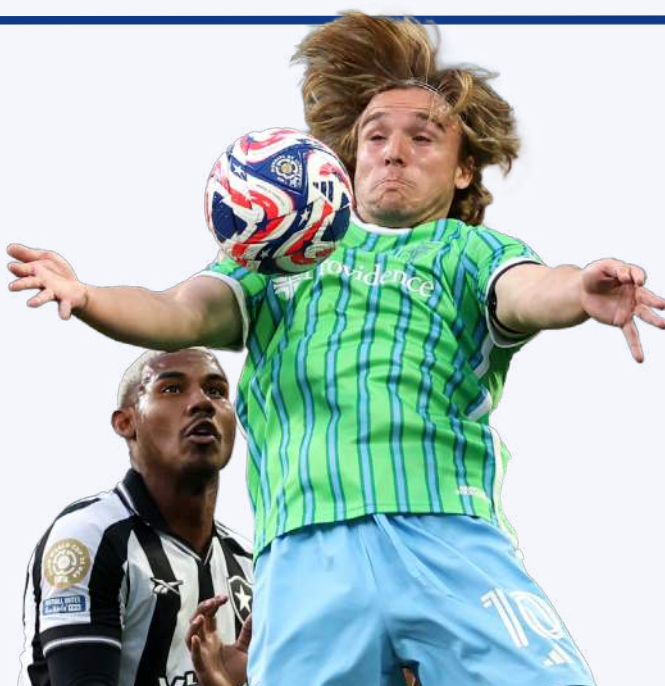
Points à prendre en compte après la signature de l'accord de représentation



Assurez-vous qu'une copie signée du contrat de représentation vous a bien été remise et/ou remise à votre enfant

Question à poser : Avez-vous reçu une copie signée de l'accord de représentation ?

L'agent doit remettre une copie signée de l'accord de représentation au parent et/ou au joueur.





BONNES PRATIQUES PARENTALES



Bien comprendre les termes et conditions de l'accord de représentation

Question à poser : Les termes et conditions de l'accord sont-ils clairs pour vous et pour votre enfant ?

Assurez-vous que l'ensemble des conditions générales du contrat, comme les indemnités de service, les services fournis et la durée, sont clairs et parfaitement compris.



Comprendre les conditions de résiliation de l'accord

Question à poser : Comprenez-vous les conditions de résiliation de l'accord de représentation ?

Vérifiez les conditions de résiliation de l'accord, c'est-à-dire les modalités et les conditions dans lesquelles chaque partie peut mettre fin à l'accord. Assurez-vous que ces clauses sont équitables et qu'il existe une possibilité de sortie si la relation ne se déroule pas comme prévu.



Surveiller le respect des obligations contractuelles de l'agent

Question à poser : L'agent respecte-t-il ses obligations contractuelles ?

Vérifiez régulièrement que l'agent respecte les obligations définies dans l'accord de représentation. Cela inclut la fourniture des services prévus ainsi que le respect des obligations de rapports et des exigences réglementaires à des fins de conformité.



Vérifier la structure des indemnité de service et les modalités de paiement

Question à poser : Des indemnité de service sont-elles dues ? Si oui, la structure des indemnité de service est-elle clairement définie et expliquée à vous et à votre enfant ?

Confirmez que des indemnité de service sont dues pour les services de l'agent si votre enfant est mineur et que leur structure est clairement définie et conforme aux exigences réglementaires. Assurez-vous de bien comprendre comment, quand et à qui les paiements seront effectués.

Il est important de noter qu'un agent ne peut pas recevoir d'indemnité de service lorsqu'il est engagé pour fournir des services d'agent liés à un mineur, à moins que celui-ci signe son premier contrat professionnel ou un contrat professionnel ultérieur, conformément au droit applicable dans le pays ou sur le territoire de l'association membre où il sera employé.



Se mettre d'accord sur le rôle du ou des parents dans la prise de décision

Question à poser : Avez-vous convenu des modalités selon lesquelles vous serez informé et consulté ?

Confirmez votre rôle dans le processus de prise de décision concernant votre enfant et envisagez d'inclure dans l'accord de représentation une clause précisant la manière dont vous serez informé et consulté sur les décisions qui concernent votre enfant, en particulier si celui-ci est mineur.



Conserver des traces des communications avec l'agent

Question à poser : Conservez-vous des traces de toutes les communications entre l'agent et votre enfant / vous-même ?

Conservez un historique clair des échanges avec l'agent, notamment les courriels, messages et comptes rendus de réunions. Cela garantit la transparence et constitue un élément de preuve en cas de litige.





Accord de représentation standard de la FIFA

La FIFA a élaboré un modèle standard d'accord de représentation afin de garantir la cohérence, la transparence et la conformité des relations entre les agents et leurs clients. Ce modèle précise les conditions essentielles et les exigences réglementaires qui doivent figurer dans tout accord de représentation valable. En tant que parent, la compréhension de ce modèle peut vous aider à évaluer l'accord proposé par un agent et à vérifier qu'il respecte les standards nécessaires pour protéger l'intérêt supérieur de votre enfant.

Le modèle est accessible sur le [site Internet de la FIFA](#).

3.2. Incitatifs



Qu'est-ce qu'un incitatif ?

Dans le cadre de la relation avec un agent, un incitatif correspond à tout avantage ou récompense proposé(e) à un joueur ou à sa famille dans le but de les convaincre de signer un accord de représentation ou d'entrer dans une relation de représentation.

Les incitatifs peuvent prendre différentes formes, comme de l'argent, des cadeaux ou d'autres avantages matériels.

Ces pratiques sont contraires à l'éthique et strictement interdites par le Règlement sur les agents de la FIFA.

Les agents peuvent utiliser des incitatifs pour influencer les décisions d'un joueur, en ciblant notamment les jeunes joueurs et leurs familles, qui peuvent ne pas connaître les règles ou se sentir sous pression dans leur recherche d'opportunités professionnelles. Il est essentiel que les parents comprennent que l'acceptation d'incitatifs proposés par des agents est non seulement contraire à la réglementation, mais peut également compromettre la carrière du joueur et l'exposer à des risques, notamment des manquements réglementaires et les **sanctions qui en découlent**. Par ailleurs, le fait d'offrir des incitatifs peut également constituer une infraction pénale, comme un acte de corruption, au regard du droit commun.



En tant que parent, il est donc fondamental de refuser toute forme d'incitatif. Cela permet de garantir une **relation transparente avec l'agent, conforme aux règles en vigueur**, et de protéger les intérêts et l'avenir sportif de votre enfant.





Donner la priorité au bien-être et aux droits de votre enfant

QUESTION

Prenez-vous vos décisions en fonction de l'intérêt supérieur de votre enfant plutôt que d'un avantage personnel ?

Placez toujours l'intérêt supérieur de votre enfant au cœur de votre prise de décision. Évitez de vous laisser influencer par des avantages susceptibles de compromettre le bien-être ou le développement de votre enfant, ou la transparence de la relation de représentation.

Identifier et refuser les incitatifs

QUESTION

L'agent propose-t-il de l'argent, des cadeaux, des voyages gratuits ou toute autre forme d'incitatif ?

QUESTION

L'offre vous semble-t-elle destinée à influencer votre décision de choisir cet agent comme représentant de votre enfant ?

Refusez poliment mais fermement toute offre d'incitatif, en expliquant votre volonté de respecter la réglementation et les raisons pour lesquelles il est inapproprié d'accepter ce type d'avantage.

Profitez-en pour rappeler que, dans le cadre de votre engagement constant en faveur du bien-être de votre enfant, vous et votre enfant accordez une importance primordiale à la transparence et au professionnalisme.

Signaler les incitatifs

QUESTION

Savez-vous où et comment signaler des incitatifs proposés par un agent ?

Soyez prêt à signaler toute tentative d'incitation à l'instance dirigeante du football compétente.

Le Portail de signalement de la FIFA est accessible [ici](#).

Le signalement de comportements contraires à l'éthique aide à protéger votre enfant et à promouvoir un environnement plus éthique et plus professionnel dans le football.

Sensibiliser votre enfant aux incitatifs

QUESTION

Avez-vous parlé à votre enfant des risques liés aux incitatifs afin qu'il comprenne pourquoi il est important de refuser ce type d'offre ?

Expliquez à votre enfant l'importance d'une représentation éthique. Expliquez-lui ce que sont les incitatifs, pourquoi ils sont inacceptables et les risques qui y sont associés.

Encouragez votre enfant à vous informer s'il reçoit directement une offre, en insistant sur le fait qu'il ne doit jamais se sentir obligé d'accepter des cadeaux ou des avantages.

Assurez-vous que votre enfant sache qu'il a le droit d'être représenté de manière éthique et professionnelle et qu'il doit toujours vous informer s'il est approché directement par un agent avec une proposition d'incitatif.



04

MODULE 3

Travailler avec l'agent



Travailler avec l'agent

4.1. Construire une relation de travail basée sur la collaboration

Pourquoi est-il important, pour les parents, de développer une relation de travail collaborative avec un agent et quel est leur rôle dans le processus ?

La relation de représentation entre un agent et votre enfant constitue un élément important de son parcours dans le football. En tant que parent, votre implication dans cette relation est essentielle. Construire une relation de travail collaborative avec l'agent permet de s'assurer que les besoins, les droits et l'intérêt de votre enfant restent au centre de la relation de représentation entre l'agent et votre enfant. Cette collaboration encourage un échange ouvert et régulier entre vous, l'agent et votre enfant, et permet de s'assurer que les actions de l'agent sont toujours alignées sur les intérêts actuels et à long terme de votre enfant.

LE RÔLE DES PARENTS DANS UNE RELATION DE TRAVAIL COLLABORATIVE AVEC L'AGENT

En tant que parent, vous jouez un rôle central pour accompagner et encadrer la relation de représentation entre votre enfant et l'agent. Adopter une approche collaborative implique de s'engager activement dans les actions présentées ci-dessous.



Défendre les besoins de votre enfant

Vous pouvez exprimer et défendre les besoins ainsi que les objectifs spécifiques de votre enfant, afin que l'agent comprenne clairement ce qui est le plus important pour son développement, à la fois en tant que joueur et en tant que personne.



Accompagner votre enfant :

Il est essentiel d'accompagner votre enfant, en particulier lorsqu'il est mineur, dans les décisions qui concernent son parcours. Votre rôle est de l'aider à comprendre les enjeux et les conséquences des choix effectués avec l'agent.



Veiller au respect des règles et à l'éthique :

En tant que parent, vous devez rester attentif au respect des règles légales et réglementaires par l'agent, et vous assurer que toutes les actions menées sont conformes à la loi et aux principes éthiques. Cette vigilance permet de protéger les intérêts et les droits de votre enfant.

En développant une relation de travail collaborative avec l'agent, tout en plaçant les besoins et les droits de votre enfant au centre des priorités, vous contribuez à créer un cadre favorable à son bien-être et à sa réussite, sur le terrain comme en dehors.

À QUOI RESSEMBLE UNE RELATION DE TRAVAIL COLLABORATIVE ?

Une relation de travail collaborative se construit sur la confiance, l'échange et le respect mutuel entre les parents, l'enfant et l'agent. Elle repose sur un partenariat dans lequel chacun joue son rôle afin d'accompagner le développement de l'enfant. Les décisions sont prises de manière concertée, en veillant à ce que l'enfant reste au cœur du processus de décision.

LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS D'UNE RELATION DE TRAVAIL COLLABORATIVE



Des objectifs et des attentes partagés

Pour instaurer une collaboration efficace, il convient d'échanger ouvertement sur les attentes de chacun dès le départ. Il est important de discuter des attentes de chaque partie à son égard et des formes de soutien qui seront essentielles pour accompagner l'enfant.

Il convient aussi de définir la contribution optimale de chaque partie à l'accompagnement du joueur. Il convient enfin de clarifier les rôles et les qualités nécessaires à l'établissement d'une relation positive entre les parents, l'agent et l'enfant.

Il est également important d'échanger sur la manière dont l'agent collaborera avec vous.



Transparence dans les prises de décision

Les décisions relatives aux essais, aux transferts ou aux accords doivent être prises dans le cadre d'un dialogue ouvert entre l'agent, les parents et l'enfant. Chacun doit comprendre les raisons qui motivent ces décisions et la manière dont elles s'inscrivent dans le développement sportif et personnel de l'enfant. Il est également important que les parents demandent et obtiennent l'ensemble des documents et propositions concernant les opportunités offertes à leur enfant, qu'il s'agisse d'essais, de contrats ou de projets de transfert.



Respect de l'avis de l'enfant

Une approche centrée sur l'enfant suppose que son point de vue et ses préférences soient écoutés et pris en considération. Les parents, l'agent et l'enfant doivent participer ensemble aux échanges concernant l'avenir de l'enfant, afin que les décisions prises correspondent toujours à ce qui est le mieux pour lui.



Résolution positive des désaccords

Il peut arriver que des désaccords ou des tensions apparaissent. Une relation collaborative suppose de disposer de moyens pour aborder ces situations de manière constructive, afin d'éviter toute conséquence négative pour l'enfant. Les parents et l'agent doivent pouvoir échanger en toute confiance, discuter des problèmes rencontrés et trouver des solutions, sans jamais compromettre l'intérêt supérieur de l'enfant ni son développement global.





Fixer les bases d'une relation de travail collaborative dès le départ



Premiers échanges avec l'agent

Commencez par instaurer un climat positif, respectueux et transparent. Lors des premiers échanges avec l'agent, discutez des objectifs communs pour votre enfant, de vos attentes respectives et du rôle de chaque partie dans leur réalisation.



Se mettre d'accord sur les modes de communication

Définissez les modalités de communication, qu'il s'agisse de réunions régulières en présentiel, d'échanges par courriel ou par téléphone. Convenir de la fréquence des échanges afin que chacun reste informé et impliqué.



Insistez sur l'approche centrée sur l'enfant

Exprimez clairement que les besoins et l'intérêt supérieur de votre enfant seront au centre de toutes les décisions. Assurez-vous que l'agent comprend qu'il est important de respecter l'opinion de votre enfant.

Éléments à observer et à suivre pendant la relation de représentation



Suivre les services fournis par l'agent et les progrès réalisés

Prenez régulièrement contact avec l'agent et avec votre enfant afin de comprendre comment la situation évolue et de vous assurer que l'agent fournit des services professionnels et éthiques.



Maintenir un dialogue ouvert

Restez disponible pour échanger et maintenez un dialogue ouvert avec l'agent. Encouragez l'agent à fournir des informations honnêtes sur l'évolution de la carrière de votre enfant et à exprimer toute préoccupation ou suggestion que vous pourriez avoir.



Surveiller la conformité juridique et réglementaire de l'agent

Veillez à ce que l'agent respecte non seulement la loi, mais aussi les termes du contrat de représentation et la réglementation applicable au football.



Soutenir l'agent

Apportez votre soutien à l'agent dans les domaines où votre implication peut être utile, par exemple en fournissant des informations pertinentes sur les intérêts ou les besoins de votre enfant.

Quand intervenir dans la prise de décision concernant votre enfant – trouver le juste équilibre



Décisions majeures

Soyez directement impliqué dans toute décision majeure ayant un impact sur la carrière footballistique de votre enfant. Veillez à ce que votre enfant ait voix au chapitre dans ces décisions et à ce que son opinion soit respectée.



Accorder une certaine autonomie

S'il est important d'être impliqué, il convient également de laisser à votre enfant un certain degré d'autonomie dans la relation de représentation. Cela aide à renforcer sa confiance et lui permet de développer son indépendance, tout en bénéficiant de votre soutien en arrière-plan.



Agir comme porte-parole

Dans les situations où votre enfant hésite ou a besoin de soutien, agissez comme son porte-parole. Cela peut impliquer de solliciter des informations ou des clarifications supplémentaires auprès de l'agent.



Que faire si l'approche collaborative se détériore



Traiter les préoccupations rapidement

Si vous estimez que l'approche collaborative se dégrade, faites part de vos préoccupations à l'agent sans tarder. Évoquez clairement les aspects de la relation qui ne répondent pas à vos attentes.



Discuter des solutions possibles

Travaillez avec l'agent afin de trouver une solution qui recentre la relation sur l'intérêt supérieur de votre enfant. Soyez disposé à procéder à des ajustements de part et d'autre afin de résoudre les difficultés.



Envisager une action formelle si nécessaire

Si les problèmes persistent ou si vous estimez que l'intérêt supérieur de votre enfant est compromis, envisagez de solliciter un conseil juridique ou de mettre fin à la relation de représentation, en respectant les exigences prévues par l'accord de représentation et la réglementation applicable.



4.2. Essais

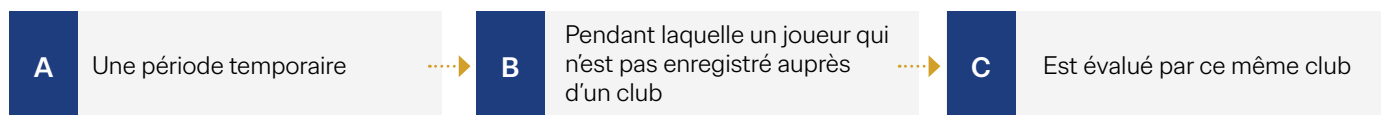


Qu'est-ce qu'un essai ?

Les essais peuvent constituer une étape importante dans le parcours de votre enfant et lui offrent des chances de progresser.

Au-delà des règles à respecter, il est indispensable de prendre en considération certains aspects pratiques afin de préserver le bien-être et la sécurité de votre enfant lorsqu'il participe à des essais.

Trois éléments essentiels ressortent de cette définition réglementaire:



Concrètement, cela signifie que votre enfant sera accueilli par un club pour une période limitée, afin de permettre au club d'évaluer ses qualités footballistiques et son aptitude à intégrer l'équipe. À l'issue de l'essai, votre enfant peut se voir proposer un contrat ou une opportunité au sein du club. Il est également possible que l'essai ne soit pas concluant, auquel cas aucune proposition ne sera faite.

En cas d'essai concluant, le joueur peut se voir offrir la possibilité d'intégrer le club, que ce soit au sein du centre de formation ou de l'équipe première.



Définition d'un « essai » au sens du Règlement sur le Statut et le Transfert des Joueurs (RSTP) de la FIFA « Essai: période temporaire au cours de laquelle un joueur qui n'est pas enregistré auprès d'un club est évalué par ce club. »



Types d'essais

● Essais nationaux

Un essai national se déroule dans le pays de résidence de l'enfant, lorsqu'il est invité par un club afin d'être évalué.

● Essais internationaux

Un essai international implique que l'enfant se rende dans un autre pays afin d'être évalué par un club. Les essais internationaux peuvent être une opportunité motivante et importante pour l'enfant, mais ils comportent aussi des risques et des contraintes supplémentaires. Ils peuvent notamment impliquer une organisation du voyage, une adaptation à une nouvelle culture et à une alimentation différente, des absences scolaires, ainsi que des difficultés liées à la langue ou à l'intégration sociale pour l'enfant.

Les parents doivent redoubler de vigilance en matière de protection et demander à l'agent s'il a vérifié que les clubs susceptibles d'accueillir leur enfant disposent bien de politiques de protection et d'accompagnement des joueurs. Il est indispensable de veiller à ce que l'enfant soit correctement encadré lorsqu'il est éloigné de son environnement habituel, car ces situations peuvent accroître les risques d'abus, de négligence ou d'exploitation dans le football. Pour cette raison, il est fortement conseillé qu'au moins l'un des parents accompagne son enfant lors des déplacements et de la participation à des essais internationaux.

● Les essais de fin de contrat

Les essais de fin de contrat sont des événements organisés pour offrir aux joueurs libérés par leur club la possibilité de présenter leurs qualités à des recruteurs et entraîneurs d'autres clubs. Ils constituent souvent une dernière chance pour un joueur de retrouver un club lorsque son contrat n'a pas été renouvelé. Ces essais rassemblent généralement plusieurs clubs et permettent aux joueurs de se faire remarquer par différents recruteurs, augmentant ainsi leurs chances. Ils peuvent être déterminants pour les joueurs qui souhaitent poursuivre leur carrière après la fin de leur contrat.



Une bonne compréhension des règles applicables aux essais internationaux permet aux parents de s'assurer que ces essais se déroulent dans des conditions sûres et conformes pour leur enfant. **Les parents ont un rôle déterminant à jouer en vérifiant que toutes les exigences réglementaires nécessaires sont bien respectées.**

Aspects réglementaires des essais internationaux

Il est essentiel que les parents aient connaissance des exigences réglementaires de la FIFA prévues par le **Règlement sur le statut et le transfert des joueurs (RSTJ)** afin de s'assurer que le processus d'essai est conforme. Cela sert également l'intérêt supérieur de leur enfant.

Les principaux aspects réglementaires que les parents doivent comprendre lorsque leur enfant participe à un **essai international** sont les suivants :



Autorisation du club actuel de l'enfant lorsque celui-ci est joueur professionnel

Si votre enfant a déjà signé un contrat professionnel avec un club, il ne peut participer à un essai dans un autre club que s'il dispose de l'autorisation écrite de son club actuel. Cela permet de garantir que toutes les parties sont informées de l'essai et y consentent.



Formulaire de mise à l'essai de la FIFA : accord sur les conditions de l'essai

Avant le début d'un essai, le club et le joueur doivent se mettre d'accord sur les conditions de l'essai, notamment sur les aspects suivants :

● Paiement de l'hébergement :

Où votre enfant sera-t-il hébergé pendant l'essai et qui prendra en charge les frais ?

● Frais de voyage :

Qui prendra en charge les frais de transport liés aux déplacements aller et retour pour l'essai ?

● Repas :

Qui fournira et prendra en charge les repas pendant la période d'essai ?

● Dépenses quotidiennes :

Comment les dépenses quotidiennes, telles que les transports locaux ou les frais mineurs, seront-elles gérées ?

L'ensemble de ces éléments doit être consigné dans le [Formulaire de mise à l'essai de la FIFA](#), qui constitue un document réglementaire officiel dans le cadre du processus.



Complétion et enregistrement du formulaire de mise à l'essai de la FIFA

Le **formulaire de mise à l'essai de la FIFA** doit être **rempli, signé** et enregistré par le club dans le **système de régulation des transferts (TMS) de la FIFA** au moins **dix jours avant le début de l'essai**. Cette procédure permet de garantir que l'essai est officiellement documenté.



Devoir de diligence pendant l'essai

Pendant la période d'essai, le **club organisateur est tenu à un devoir de diligence** à l'égard du joueur afin de garantir que la sécurité et le bien-être de votre enfant soient prioritaires. C'est pourquoi il est essentiel de demander à l'agent s'il a identifié un club disposant de mesures de protection et de politiques d'accompagnement des joueurs.



Durée maximale des essais

La durée des essais est strictement encadrée et il est important que les limites de temps suivantes ne soient pas dépassées :

- **Pour les joueurs âgés de 21 ans ou moins :**

La durée maximale d'un essai est de **huit semaines** par club, au cours d'une même saison. Cette durée peut être continue ou fractionnée en plusieurs périodes.

- **Pour les joueurs âgés de plus de 21 ans :**

La durée maximale d'un essai est de **trois semaines** par club, au cours d'une même saison.

Assurez-vous que la durée de l'essai de votre enfant ne dépasse pas ces limites.



Participation limitée aux matches amicaux pendant les essais

Pendant un essai, votre enfant est **uniquement autorisé à participer à des matches amicaux** ou à d'autres activités ne relevant pas du **football organisé** (c'est-à-dire des compétitions officielles). Cela signifie que le club ne peut pas faire participer votre enfant à des matches officiels de championnat ou à des tournois officiels.



Aucun paiement lié à l'essai

Toute personne soumise à la réglementation de la FIFA **se voit interdire de demander, proposer ou recevoir des paiements liés à un essai**, à l'exception de ceux convenus pour l'hébergement, les déplacements, les repas et les dépenses quotidiennes, tels que consignés dans le formulaire de mise à l'essai de la FIFA. **Cette règle vise à prévenir toute pratique contraire à l'éthique ou toute exploitation financière**. Les parents doivent veiller à ce qu'aucune demande de paiement ne soit formulée en dehors de ces postes définis.

Exigences réglementaires supplémentaires applicables aux joueurs mineurs en essai

Des exigences réglementaires supplémentaires s'appliquent aux essais concernant des joueurs mineurs, c'est-à-dire âgés de moins de 18 ans. Il est essentiel que les parents en aient pleinement conscience. Ces dispositions visent à garantir **la sécurité et le bien-être** des jeunes joueurs et à protéger leurs droits tout au long du processus d'essai. Les **principales exigences** applicables aux joueurs mineurs participant à des essais internationaux sont les suivantes:



EXIGENCES ET RESTRICTIONS D'ÂGE APPLICABLES AUX ESSAIS

Un joueur mineur ne peut effectuer un essai avec un club que si l'essai débute :

- au cours de la saison de son 16^e anniversaire ; ou
- au cours de la saison de son 15^e anniversaire si le domicile du mineur et celui du club se situent tous deux en Europe.



AUTORISATION PARENTALE ÉCRITE

Le club doit obtenir **l'autorisation écrite expresse** des parents du joueur mineur avant que l'essai puisse avoir lieu. Cette exigence garantit que les parents sont pleinement informés et activement impliqués dans les décisions concernant la participation de leur enfant à des essais internationaux.



POINT DE CONTACT DÉSIGNÉ AU SEIN DU CLUB

Le club est tenu de désigner un **employé du club** comme **point de contact** pour le joueur mineur en essai. Cela signifie qu'une personne dédiée est responsable du suivi du bien-être du mineur et que les parents disposent d'un interlocuteur à contacter en cas de questions ou de préoccupations pendant l'essai.



HÉBERGEMENT ET CONDITIONS DE VIE

Le club doit veiller à ce que le joueur mineur en essai bénéficie de **conditions d'hébergement et de vie optimales**. Le club doit également prendre en charge des **frais adéquats**, notamment ceux liés aux conditions de vie, tels que l'hébergement et les repas.

Information du club actuel du joueur (pour les joueurs mineurs amateurs de moins de 16 ans).

Pour **les joueurs mineurs âgés de moins de 16 ans**, le club actuel du joueur doit être informé de l'essai. Le club doit se voir remettre un **Formulaire de mise à l'essai de la FIFA** complet et dûment signé.



LIMITES ET RESTRICTIONS CONCERNANT LE NOMBRE ET LA DURÉE DES ESSAIS PAR ANNÉE

Un joueur mineur ne peut participer qu'à un maximum de deux essais par année civile, chaque essai étant soumis aux limites de durée prévues par le RSTJ de la FIFA : huit semaines, consécutives ou non, par club. Cette restriction vise à protéger les jeunes joueurs contre des périodes d'essai excessives.



Que faut-il attendre de l'agent dans le cadre d'un processus d'essai

L'agent peut jouer un rôle important dans l'organisation et la coordination des essais pour les joueurs. Il est important que les parents comprennent ce que l'agent de leur enfant est censé faire avant, pendant et après un essai, afin de garantir que celui-ci se déroule dans de bonnes conditions et offre à l'enfant la meilleure expérience possible.



IDENTIFIER L'OPPORTUNITÉ ET ORGANISER L'ESSAI

L'agent est chargé de repérer une opportunité appropriée et d'organiser un essai avec un club correspondant au profil du joueur. Cela comprend les éléments suivants :

- **Identifier la bonne opportunité :**

L'agent doit trouver un club qui corresponde au niveau sportif du joueur, à son stade de développement et à ses ambitions.

- **Négocier l'invitation à l'essai :**

L'agent peut négocier avec le club afin d'obtenir une invitation permettant au joueur de participer à l'essai.

- **Accompagner les démarches administratives nécessaires :**

L'agent doit maîtriser les exigences réglementaires et les documents nécessaires à l'organisation des essais, et accompagner les parents et les clubs pour s'assurer qu'ils sont dûment remplis et conformes aux règles.



COORDONNER ET GÉRER LE DÉROULEMENT DE L'ESSAI

Une fois l'essai organisé, l'agent peut coordonner les différents aspects logistiques et assurer la gestion globale du déroulement de l'essai en lien avec le club, notamment sur la base des éléments décrits ci-dessous.

- **Logistique et organisation du voyage :**

L'agent peut aider à organiser les **déplacements, l'hébergement et les autres aspects logistiques liés à l'essai.**

- **Accompagner le joueur tout au long du processus :**

L'agent doit communiquer de manière claire avec le joueur et ses parents afin d'expliquer ce à quoi ils peuvent s'attendre pendant l'essai. Il doit également s'assurer que toutes les conditions de l'essai, notamment la prise en charge de l'hébergement, des repas et des autres frais, sont clairement expliquées au joueur et à ses parents, afin que chacun connaisse précisément ses responsabilités.

- **Veiller au respect du devoir de diligence auprès du joueur :**

Pendant l'essai, l'agent doit s'assurer que le club assume correctement son devoir de protection envers le joueur. L'agent doit également rester disponible pour le joueur et les parents en tant que point de contact en cas de problème durant l'essai. Lorsque cela est possible, il doit aussi établir une communication avec la personne chargée de la protection et du bien-être des joueurs au sein du club, ou son équivalent local.





À LA FIN DE L'ESSAI

● Évaluer les retours du club :

L'agent doit recueillir les **retours du club** concernant les performances du joueur durant l'essai. Cela permet de déterminer si l'essai a été concluant et si le club envisage de proposer un contrat ou une autre opportunité.

● Discuter des propositions :

Si l'essai est concluant, l'agent est chargé d'échanger avec le club au sujet des propositions de contrat.

● Jauger les essais infructueux :

Si l'essai n'est pas concluant, l'agent doit fournir un **retour constructif** au joueur et à ses parents. Il doit permettre au joueur d'identifier les points à améliorer et de déterminer les actions à mettre en place afin de mieux se préparer pour de futures opportunités.

● Préparer la suite :

Que l'essai aboutisse ou non, l'agent doit accompagner le joueur et ses parents dans la réflexion et la planification des prochaines étapes de son parcours.



Liste de contrôle: Bonnes pratiques à destination des parents pour accompagner son enfant lors d'un essai



Lorsqu'un enfant participe à un essai, l'agent peut en faciliter le déroulement, mais les parents ont également un rôle essentiel à jouer dans la préparation de leur enfant et dans la gestion des attentes. En tant que parents, votre priorité doit être d'apporter un soutien émotionnel et des encouragements à votre enfant, tout en veillant à ce que son bien-être et sa sécurité soient pleinement assurés.

» Avant l'essai

Veiller à la clarté de tous les aspects de l'essai



- ✓ **Confirmer les modalités:** Assurez-vous de clairement comprendre l'ensemble des aspects logistiques liés à l'essai.
- ✓ **Aborder les aspects financiers:** Clarifiez avec l'agent et le club quels coûts sont pris en charge par le club. Veillez à ce que ces éléments fassent l'objet d'un accord clair et soient précisément définis.

Éviter les risques d'exploitation



- ✓ **Aucun paiement non autorisé:** Sachez que toute demande ou offre de paiement liée à un essai est strictement interdite, à l'exception des dépenses prises en charge par le club. Si une personne vous demande de l'argent en lien avec un essai, considérez cela comme un signal d'alerte et signalez-le aux autorités compétentes.

Veiller à disposer des autorisations et de la documentation appropriées



- ✓ **Assurez-vous que toutes les autorisations requises** sont en place avant que votre enfant ne se rende à un essai.
- ✓ **Dans le cas d'essais internationaux, assurez-vous que votre enfant dispose de tous les documents de voyage nécessaires**, tels que passeport et visa, ainsi que d'une assurance santé et d'une assurance voyage, et conservez-en des copies à titre de référence. Conservez également une copie signée du formulaire de mise à l'essai de la FIFA.

Veiller à disposer des coordonnées nécessaires



- ✓ **Contacts d'urgence pour votre enfant:** Assurez-vous que votre enfant dispose d'une liste de numéros de contact importants, notamment le vôtre, celui de l'agent, celui du point de contact désigné par le club et, le cas échéant, celui de l'ambassade ou du consulat de votre pays le plus proche dans le pays ou le territoire d'accueil. Cette liste doit être facilement accessible en cas d'urgence.
- ✓ **Obtenir les coordonnées du point de contact du club:** Pour les joueurs mineurs, assurez-vous que le club a désigné un membre de son personnel comme point de contact. Cette personne doit être accessible et responsable du bien-être de votre enfant pendant l'essai, et vous devez disposer de ses coordonnées afin de pouvoir la joindre si nécessaire. Cette personne peut être désignée comme responsable de la protection, de la sauvegarde ou du bien-être des joueurs, ou porter une appellation équivalente selon le pays ou le club. Demandez son nom et son numéro de téléphone direct.

Veiller à la sécurité des déplacements et à la mise en place des dispositions logistiques



- ✓ **Assurez-vous que les modalités de déplacement sont sûres et fiables** et, dans la mesure du possible, qu'une assurance voyage est en place. Votre enfant doit être accompagné par un adulte responsable (vous-même ou un accompagnateur du club ou de l'équipe de l'agent). Renseignez-vous pour savoir si cette personne a suivi une formation en matière de protection et si une assurance voyage et une assurance santé sont prévues.

Fixer des attentes réalistes pour votre enfant concernant l'essai



- ✓ **Parler de l'essai** : Échangez avec votre enfant sur ce à quoi il peut s'attendre pendant l'essai. Expliquez-lui qu'il s'agit d'une opportunité pour le club de l'évaluer et que cela peut, ou non, déboucher sur une proposition.

Veiller à ce que le devoir de diligence soit respecté tout au long du processus d'essai



- ✓ **Veiller à ce que l'agent et le club comprennent le devoir de diligence requis** : Assurez-vous que l'agent a communiqué au club l'ensemble des exigences en matière de protection et de bien-être et qu'il a vérifié qu'un devoir de diligence approprié sera respecté pendant l'essai.
- ✓ **Soutien émotionnel** : Les essais, en particulier les essais internationaux, peuvent être éprouvants. Parlez avec votre enfant de ce à quoi il doit s'attendre et rappelez-lui qu'il peut toujours exprimer ses préoccupations. Encouragez votre enfant à s'exprimer s'il ne se sent pas à l'aise ou s'il se sent en insécurité pendant l'essai. C'est pourquoi il est particulièrement important de poser des questions afin de vérifier si le club dispose d'une politique de protection et d'un responsable désigné en matière de protection de l'enfance, de sauvegarde ou de bien-être, afin que votre enfant sache à qui s'adresser s'il est inquiet ou s'il a des préoccupations.
- ✓ **Veiller au retour en toute sécurité de votre enfant** : Confirmez à l'avance les modalités de voyage prévues pour le retour de votre enfant à domicile. Assurez-vous que tous les billets et moyens de transport sont correctement réservés et que tous les documents de voyage et assurances nécessaires sont en place, tels que le passeport et l'assurance voyage.

Veiller à ce que la durée des essais ne dépasse pas les limites réglementaires



- ✓ **Deux essais par an, chacun d'une durée maximale de huit semaines** : Un joueur mineur ne peut participer qu'à deux essais par année civile, et la durée de chaque essai ne doit pas dépasser huit semaines. Les parents doivent veiller à ce que leur enfant ne soit pas exposé à un nombre excessif d'essais, car une exposition excessive peut avoir un impact sur son bien-être et sur ses autres engagements.



» Après l'essai

Recueillir les retours de l'agent ou du club



- ☑ **Demander un retour** : Une fois l'essai terminé, demandez à l'agent ou au club de fournir un retour détaillé.
- ☑ **Discuter de l'issue de l'essai** : Si l'essai est concluant et qu'une proposition est formulée, l'agent et le club doivent aider à expliquer les termes de l'offre et ce qu'elle implique pour le développement de votre enfant. Si l'essai n'aboutit pas, l'agent et le club doivent fournir un retour permettant au joueur de comprendre les raisons et les axes d'amélioration possibles.

Prendre du recul sur l'expérience de l'essai



- ☑ **Échanger avec votre enfant** : Prenez le temps de vous asseoir avec votre enfant et de revenir sur son expérience de l'essai. Que l'issue soit positive ou négative, discuter de son ressenti par rapport à cette expérience est important pour son développement émotionnel.
- ☑ **Rester positif** : Soulignez la valeur de l'expérience de l'essai, quel qu'en soit le résultat. En tant que parent, votre rôle est d'aider votre enfant à tirer des enseignements positifs de chaque situation.



4.3. Les transferts



Qu'est-ce qu'un transfert ?

Un transfert désigne la procédure par laquelle l'enregistrement d'un joueur est transféré d'un club de football à un autre, que ce soit au niveau national ou international. Les transferts sont réglementés par la FIFA et les associations membres, et sont essentiels à la progression de la carrière des joueurs, qu'ils saisissent une meilleure opportunité ou qu'ils soient libérés par leur club actuel.



Types de transferts

Les transferts peuvent être classés en deux grandes catégories :

● Transfert national

Un transfert national désigne le transfert de l'enregistrement d'un joueur entre des clubs situés dans un même pays ou une même nation, c'est-à-dire des clubs relevant de la même association membre.

Le Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la **FIFA (RSTJ)** définit un transfert national comme « *le changement de l'enregistrement d'un joueur, au sein d'une association, d'un club à un autre club de la même association.* »

● Transfert international

Un transfert international correspond au transfert de l'enregistrement d'un joueur d'un club situé dans un pays ou une nation vers un club situé dans un autre pays ou une autre nation. Selon le **RSTJ de la FIFA**, un transfert international se définit comme « *la migration de l'enregistrement d'un joueur d'une autre association membre vers une autre.* »



Principales considérations réglementaires applicables aux transferts internationaux de joueurs mineurs (RSTJ)

Considérations réglementaires applicables aux transferts internationaux de joueurs mineurs

Le **transfert international de joueurs mineurs** est soumis à une réglementation stricte afin de protéger les jeunes footballeurs et garantir leur bien-être.

En tant que parent, il est essentiel de bien comprendre ces règles afin d'évaluer si votre enfant, âgé de moins de 18 ans, est éligible à un transfert international.



RÉGLEMENTATION CLÉ :

Règlement de la FIFA sur le Statut et le transfert des joueurs. Le **RSTJ de la FIFA** encadre le **transfert international de joueurs mineurs, c'est-à-dire les enfants**. En principe, les joueurs âgés de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à effectuer un transfert international. Toutefois, l'article 19 du RSTJ prévoit des **exceptions** à ce principe et précise les procédures applicables.



ART. 19 | DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET EXCEPTIONS**ART. 19, PAR. 1** >> Principe général

En règle générale, le transfert international d'un joueur n'est autorisé que si le joueur est âgé de plus de 18 ans.

ART. 19, PAR. 2 >> Exceptions au principe général

Cinq exceptions spécifiques permettent le transfert international de joueurs âgés de moins de 18 ans :

1. **Exception parentale:** Les parents du **joueur s'installent dans le pays** où se trouve le nouveau club, pour des raisons **sans lien avec le football**.
2. **Exception Union européenne (UE)/Espace économique européen (EEE) ou même pays :** Le joueur est âgé **de 16 à 18 ans** et le transfert a lieu **au sein de l'UE/EEE** ou entre deux associations d'un même pays.
3. **Exception dite « 50 + 50 »:** Le joueur réside **à moins de 50 km de la frontière nationale**, et le nouveau club est aussi **à moins de 50 km** de cette frontière. La distance maximale entre le domicile du joueur et le siège du club doit être de 100 km. Dans ce cas, le joueur doit continuer à habiter chez ses parents et les deux associations concernées doivent donner leur accord exprès.
4. **Exception humanitaire:** Le joueur **fuit son pays d'origine** (sans ses parents) pour **des raisons humanitaires**.
5. **Exception relative aux échanges scolaires:** Le joueur se rend dans un autre pays sans ses parents **dans le cadre d'un programme temporaire d'échange scolaire**.

ART. 19, PAR. 3 >> Exception supplémentaire (règle des cinq ans).

Une exception supplémentaire permet à un enfant qui n'a **jamais été enregistré** auprès d'un club et qui n'est pas ressortissant du pays dans lequel il souhaite être enregistré pour la première fois de l'être, à condition qu'il ait **résidé de manière continue dans ce pays pendant au moins cinq ans**.

Procédure d'approbation de la FIFA pour les transferts internationaux de joueurs mineurs

Même si la situation d'un joueur mineur relève de l'une des exceptions énumérées ci-dessus, **une approbation de la FIFA** est requise avant que le transfert ne puisse avoir lieu. La procédure d'approbation vise à garantir que le bien-être du joueur est prioritaire.

L'association nationale du nouveau club doit soumettre une demande d'approbation via le Système de régulation des transferts (**TMS**), accompagnée de preuves démontrant que l'enfant remplit les critères de l'une des exceptions.

Documents justificatifs à fournir à l'appui de la demande d'approbation de la FIFA

La demande d'approbation doit être accompagnée de **documents justificatifs** démontrant que la situation remplit les critères requis pour l'approbation d'un transfert international exceptionnel. Le [Guide pour la soumission d'une demande d'approbation pour un joueur mineur de la FIFA](#) précise les documents exigés pour chaque exception spécifique.



Lorsqu'un enfant est concerné par un transfert entre clubs, les parents jouent un rôle déterminant pour l'accompagner et garantir que son intérêt supérieur demeure la priorité absolue. Un transfert représente une étape importante dans le parcours d'un jeune joueur. Il est donc essentiel de prendre des décisions réfléchies, en adoptant une approche centrée sur l'enfant et fondée sur le respect de ses droits.

Les principaux éléments que les parents doivent connaître, faire et prendre en compte pendant le processus de transfert sont présentés ci-dessous.

» Éléments à connaître



Comprendre le processus de transfert

Identifiez le type de transfert que connaît votre enfant, qu'il soit national ou international, et prenez connaissance des exigences réglementaires applicables à chacun.

Comprenez le Règlement de la FIFA sur le Statut et le Transfert des Joueurs (RSTJ) ainsi que les exceptions susceptibles de s'appliquer à votre enfant s'il est mineur dans le cadre d'un transfert international. Ces connaissances vous permettront de vérifier si votre enfant est éligible à un transfert international.



Les droits de votre enfant dans le processus de transfert

Votre enfant a le droit d'être consulté et de voir son opinion prise en compte dans toutes les décisions qui le concernent. Un transfert peut avoir un impact majeur sur sa vie, et il est essentiel de veiller à ce qu'il se sente impliqué dans le processus et qu'il accepte le transfert.

Le transfert doit être dans l'intérêt supérieur de votre enfant. Il est important d'évaluer l'impact du transfert sur son éducation, son bien-être et son développement personnel, au-delà de sa seule carrière footballistique.



Comprendre le contrat de travail

Il est important de comprendre les conditions contractuelles liées au transfert de votre enfant. Demandez à l'agent et au nouveau club de vous fournir le contrat de travail de votre enfant et examinez-le attentivement. Sollicitez un conseil juridique indépendant concernant le contrat de travail proposé.

Choses à faire



Impliquer votre enfant dans le processus décisionnel

Parlez avec votre enfant de ses sentiments et de ses objectifs et demandez-lui si le transfert correspond réellement à ce qu'il souhaite. Son opinion est précieuse, et la décision doit être prise conjointement en tenant compte de son point de vue.



Travailler étroitement avec l'agent afin de protéger l'intérêt supérieur de votre enfant et d'assurer la conformité réglementaire

Assurez-vous que l'agent agit dans l'intérêt supérieur de votre enfant. L'agent doit expliquer chaque aspect du transfert, y compris les éléments contractuels, et faire preuve d'une transparence totale. Si vous avez des préoccupations concernant le transfert, discutez-en avec l'agent.

Veiller à ce que l'agent maîtrise le régime réglementaire applicable aux transferts internationaux de joueurs mineurs et qu'il ait examiné en détail les exigences et la demande, en travaillant en étroite collaboration avec le club.



Se renseigner sur le nouveau club

Renseignez-vous de manière approfondie sur le nouveau club. Comprenez son programme de formation des jeunes et la manière dont il accompagne les joueurs, sur le terrain comme en dehors. Il est vivement recommandé de rencontrer à l'avance les représentants du club afin de comprendre comment votre enfant sera soutenu dans son développement footballistique et personnel.



Assurer le développement éducatif de votre enfant

Veiller à ce que le transfert n'ait pas d'impact négatif sur l'éducation de votre enfant. En particulier dans le cadre d'un transfert international, vérifiez comment le nouveau club permettra à votre enfant de poursuivre sa scolarité et d'accéder à un accompagnement académique.

Veillez à aborder la question de l'éducation de votre enfant avec l'agent et le club.



Aspects à prendre en compte



L'intérêt supérieur de votre enfant

Évaluez si le transfert est véritablement dans l'intérêt supérieur de votre enfant. Le nouveau club offre-t-il de meilleures opportunités de développement, un environnement positif et un accompagnement sur le terrain comme en dehors ? Cette décision doit toujours être guidée par ce qui est le mieux pour le développement global de votre enfant.



Développement à long terme contre bénéfices à court terme

Analysez le transfert dans une perspective de long terme plutôt qu'en vous concentrant uniquement sur les bénéfices immédiats. Ce transfert correspond-il aux objectifs de carrière de votre enfant et lui offre-t-il une opportunité de développement global, en tant que joueur et en tant que personne ?



Impact émotionnel et accompagnement de votre enfant

Un transfert vers un nouveau club peut être à la fois enthousiasmant et difficile. Évaluez l'impact émotionnel de ce changement sur votre enfant, en particulier s'il doit quitter son domicile, ses amis ou son établissement scolaire. Parlez ouvertement avec votre enfant de ce qu'il ressent et assurez-vous qu'il est émotionnellement préparé à ce changement et qu'il sait vers qui se tourner en cas de difficulté.



Soutien familial apporté à votre enfant

Évaluez la manière dont votre famille peut soutenir votre enfant pendant le transfert. Serez-vous en mesure de vous installer avec lui s'il s'agit d'un transfert international ? Si ce n'est pas le cas, comment maintenir une communication étroite et lui apporter un soutien émotionnel ? Placer les besoins émotionnels de votre enfant au premier plan est essentiel pour son bien-être lors de la transition d'un club à un autre.



4.4. Contrats de travail



Qu'est-ce qu'un contrat de travail ?

Dans le football, le contrat de travail est le document juridique fondamental qui fixe les conditions d'emploi du joueur au sein d'un club.

Il est essentiel que les parents comprennent les différents types de contrats qui peuvent être proposés à leur enfant.



Types de contrats de travail

● Contrat professionnel

Un contrat professionnel est un contrat signé par un joueur officiellement employé par un club et qui perçoit une rémunération pour ses activités footballistiques supérieure aux frais qu'il engage.

Le contrat professionnel constitue généralement un jalon déterminant dans le parcours d'un jeune joueur. Il traduit la confiance accordée par le club à ses qualités et à son potentiel, ainsi que sa décision de l'employer à titre rémunéré et de s'engager dans son développement à long terme.

● Contrat d'académie (contrat de stagiaire)

Un contrat d'académie, également appelé « contrat de stagiaire », est généralement proposé aux jeunes joueurs intégrant le centre de formation d'un club.

Ce type de contrat est conclu avant la signature du premier contrat professionnel et permet aux jeunes joueurs de développer leurs compétences tout en bénéficiant de l'accompagnement et du soutien de leur club. Les conditions du contrat de stagiaire sont déterminées conformément aux règles nationales de l'association membre concernée.



Définition d'un joueur professionnel au sens du Règlement de la FIFA sur le Statut et le Transfert des Joueurs (RSTJ) :

« Est considéré comme joueur professionnel tout joueur ayant un contrat écrit avec un club et percevant, pour son activité footballistique, une rétribution supérieure au montant des frais effectifs qu'il encourt. Tous les autres joueurs sont considérés comme amateurs. »





Principales considérations réglementaires relatives aux contrats de travail

Le **Règlement de la FIFA sur le Statut et le Transfert des Joueurs (RSTJ)** établit des lignes directrices essentielles concernant les contrats de travail dans le football. La principale règle en la matière est prévue à l'article 18 dudit règlement, une disposition impérative qui s'applique à l'ensemble des transferts, qu'ils soient nationaux ou internationaux, ainsi qu'aux joueurs de tous âges.

Les principaux aspects de **l'article 18 du RSTJ** que les parents doivent connaître sont exposés ci-dessous :



Mention de l'intervention d'un agent dans les contrats de travail

Conformément à **l'article 18, alinéa 1, du RSTJ**, tout contrat de travail conclu avec l'intervention d'un agent doit comporter :

- le nom de l'agent ;
- les informations relatives à son client (en l'occurrence, le joueur) ;
- le numéro de licence FIFA de l'agent ; et
- la signature de l'agent, exigée également par le Règlement de la FIFA sur les agents (FFAR).

L'objectif de ces règles est de garantir la transparence quant au rôle des agents dans les négociations contractuelles.

De la même manière, conformément à **l'article 12, alinéa 11, du FFAR**, tout transfert ou contrat de travail résultant des services d'un agent doit comporter ces mêmes éléments. Cela permet de garantir que le rôle de l'agent est pleinement déclaré et documenté.



Signature du premier contrat professionnel par un joueur mineur

Deux aspects réglementaires clés doivent être pris en compte par les parents lorsque leur enfant s'apprête à signer son premier contrat professionnel :

● Limites de durée des contrats pour les joueurs mineurs

Conformément à **l'article 18, alinéa 2, du RSTJ**, un joueur âgé de moins de 18 ans ne peut signer un contrat professionnel d'une durée supérieure à trois ans. Toute clause prévoyant une durée supérieure à trois ans n'est pas reconnue juridiquement. Il est important pour les parents de s'assurer que la durée du contrat respecte cette limite, notamment en vérifiant que l'agent contrôle la durée.

● Capacité à signer un contrat

Sur le plan légal, les enfants ne sont généralement pas autorisés à conclure seuls des contrats juridiquement contraignants. Dans la plupart des cas, le parent ou le représentant légal doit également signer le contrat. Les parents doivent toujours vérifier la législation nationale applicable afin de confirmer les exigences relatives à la signature d'un contrat de travail par un joueur mineur. Cela permet de garantir la validité juridique du contrat et la pleine protection des droits du mineur. Veuillez noter que l'âge autorisé pour signer un contrat de travail varie d'un pays à l'autre. Même lorsqu'un pays autorise un joueur à travailler à un âge précoce, l'intérêt supérieur du mineur doit toujours primer sur les considérations purement financières.



Conditions de validité des contrats

Conformément à **l'article 18, alinéa 4, du RSTJ**, la validité d'un contrat de travail ne peut être subordonnée à la réussite d'un examen médical ou à l'obtention d'un permis de travail. Cette disposition signifie qu'une fois signé, le contrat ne doit pas être soumis à des conditions supplémentaires, telles que la réussite d'une visite médicale ou l'obtention d'un permis de travail, ces conditions pouvant être utilisées pour exploiter ou fragiliser le joueur.



Conformité réglementaire

01 Vérifier la conformité du contrat de travail avec la réglementation

Assurez-vous que l'agent vérifie que le contrat est conforme au RSTJ de la FIFA, au FFAR ainsi qu'à la réglementation de votre association membre.

QUESTION

L'agent a-t-il veillé à ce que le contrat de travail soit conforme à la réglementation de la FIFA et à celle de votre association nationale ?

02 Veiller à ce que les informations relatives à l'agent figurent dans le contrat lorsque des services d'agent sont fournis

Cela implique de vérifier que le contrat mentionne le nom de l'agent, son numéro de licence FIFA et sa signature, ainsi que le nom de son client (c'est-à-dire votre enfant).

QUESTION

Le contrat de travail mentionne-t-il le nom de l'agent, son numéro de licence FIFA et sa signature, ainsi que le nom de son client (votre enfant) ?

03 Durée du contrat professionnel pour les joueurs mineurs

Veillez à ce que la durée maximale du contrat soit de trois ans si votre enfant est âgé de moins de 18 ans. Toute clause prévoyant une durée supérieure n'est pas conforme au RSTJ de la FIFA.

QUESTION

Si votre enfant est âgé de moins de 18 ans, le contrat de travail respecte-t-il la durée maximale de trois ans ?

04 Durée du contrat professionnel pour les joueurs mineurs

Vérifiez si le parent ou le représentant légal doit également signer le contrat, les enfants n'étant généralement pas habilités à conclure seuls des contrats. Vérifiez les exigences prévues par la législation nationale applicable dans votre pays.

QUESTION

Le statut juridique de votre enfant impose-t-il la signature du contrat par un parent ou un représentant légal ? Avez-vous confirmé ces exigences au regard du droit national applicable dans votre pays ?

05 Validité du contrat

Assurez-vous que la validité du contrat n'est pas subordonnée à la réussite d'un examen médical ou à l'obtention d'un permis de travail, conformément au RSTJ de la FIFA.

QUESTION

La validité du contrat de travail est-elle subordonnée à la réussite d'un examen médical ou à l'obtention d'un permis de travail, ce qui constituerait une violation de la réglementation de la FIFA ?



BONNES PRATIQUES PARENTALES



Toujours placer l'intérêt de votre enfant en priorité

Cela implique de veiller à ce que le contrat de travail soit compréhensible, équitable et conforme aux aspirations footballistiques et éducatives de votre enfant. Prenez le temps d'expliquer le contrat à votre enfant en termes simples et permettez-lui de s'exprimer dans le cadre du processus décisionnel.

QUESTION À POSER

Le contrat de travail est-il conforme aux aspirations footballistiques et aux objectifs éducatifs de votre enfant ?



Superviser et examiner l'intervention de l'agent dans les processus contractuels

Examinez le travail réalisé par l'agent dans le cadre de la rédaction et de la négociation du contrat de travail. Vérifiez que l'agent respecte l'ensemble des règles applicables.

QUESTION À POSER

L'agent respecte-t-il toutes les réglementations pertinentes dans le cadre du processus contractuel ?



Solliciter un conseil juridique

Envisagez systématiquement de solliciter un conseil juridique indépendant avant de signer tout contrat de travail, en particulier s'il s'agit du premier contrat professionnel de votre enfant. Des professionnels, tels que des avocats ou des représentants de syndicats de joueurs, peuvent vous aider à comprendre les clauses complexes et à identifier les risques potentiels.

QUESTION À POSER

Avez-vous sollicité un conseil juridique indépendant afin de vous assurer que vous comprenez pleinement le contrat ?



Vérifier les principales clauses contractuelles

Examinez intégralement le contrat afin de vous assurer que les clauses correspondent à vos attentes et que votre enfant les comprend.

QUESTION À POSER

Avez-vous examiné l'ensemble des clauses essentielles du contrat de travail ?



Conserver les documents

Conservez des copies de tous les documents signés et tenez des registres détaillés de toutes les communications avec l'agent, les clubs et les autres acteurs, tels que les instances dirigeantes.

QUESTION À POSER

Conservez-vous des copies de tous les documents signés et tenez-vous des registres détaillés des communications ?



4.5. Paiements des agents

Principaux éléments réglementaires à considérer

En vertu de la réglementation, les paiements versés aux agents sont appelés « **indemnité de service** ».



Qu'est-ce qu'une indemnité de service ?

L'**indemnité de service** correspond à la **rémunération versée à un agent** en contrepartie des services qu'il fournit, tels que la négociation de contrats de travail, de transferts ou d'autres accords liés au football. Cette indemnité doit être clairement indiquée dans l'**accord de représentation** et constitue un élément essentiel de la relation de représentation entre le joueur et l'agent.



Comment est déterminée l'indemnité de service ?

Le montant de l'indemnité de service peut varier en fonction de l'accord conclu entre l'agent et le client. En général, elle est calculée selon l'une des modalités suivantes.



Pourcentage du salaire du joueur :

Dans de nombreux cas, l'indemnité de service correspond à un pourcentage du salaire annuel du joueur. Ce pourcentage doit être clairement indiqué dans l'accord de représentation et accepté par les deux parties.



Indemnité forfaitaire :

Dans certains cas, l'indemnité de service peut être un **montant forfaitaire**, convenu à l'avance entre l'agent et le joueur et précisé dans l'accord de représentation.



Considérations réglementaires relatives aux paiements aux agents

Lorsqu'il est question de paiements aux agents, il est essentiel que les parents comprennent les considérations réglementaires prévues par le Règlement de la FIFA sur les agents (FFAR). Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principales considérations réglementaires concernant les paiements aux agents:

Dispositions relatives à l'indemnité de service dans l'accord de représentation

- **L'indemnité de service doit être liée aux services fournis :**

Un agent ne peut percevoir une indemnité de service que pour des services prévus à l'avance dans l'accord de représentation. De plus, l'accord de représentation doit être en vigueur au moment où ces services sont effectivement fournis.

- **Le paiement de l'indemnité de service doit être facturé :**

Toute indemnité de service doit être réglée sur la base d'une facture. L'agent est donc tenu d'émettre une facture pour tout paiement demandé.



Conditions applicables à l'indemnité de service pour la représentation de joueurs mineurs : points essentiels pour les parents

Dispositions du FFAR

ART. 14 | INDEMNITÉS DE SERVICE – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ART. 14, PAR. 9 >> Indemnité de service

« Un agent ne peut pas recevoir d'indemnité de service lorsqu'il est engagé pour fournir des services d'agent liés à un mineur, à moins que celui-ci signe son premier contrat professionnel ou un contrat professionnel ultérieur, conformément au droit applicable dans le pays ou sur le territoire de l'association membre où il sera employé. »

En matière de paiements aux agents, des règles spécifiques s'appliquent aux joueurs mineurs, c'est-à-dire aux joueurs de moins de 18 ans. Il est essentiel que les parents en aient pleinement connaissance.

- Un agent ne peut percevoir une indemnité de service de la part d'un joueur mineur que dans des situations très limitées : Un agent peut être rémunéré uniquement lorsqu'il intervient dans le cadre de la signature par le joueur mineur de son premier contrat professionnel ou d'un contrat professionnel ultérieur, à condition que cela soit conforme à la législation applicable dans le pays ou le territoire où le joueur sera employé.
- Vérifier la législation applicable : Le paiement d'une indemnité de service dépend des lois du pays ou du territoire de l'association membre auprès de laquelle le joueur mineur est enregistré. Il est donc essentiel que les parents vérifient si la législation autorise le versement d'une indemnité de service lors de la signature d'un contrat professionnel par un mineur.
- Clarifier les modalités de paiement dans l'accord de représentation : L'accord de représentation doit clairement décrire le rôle de l'agent dans la signature du contrat, ainsi que les situations dans lesquelles une indemnité de service peut être exigée. L'accord de représentation doit être en vigueur lors de la prestation de services.
- Solliciter un avis juridique indépendant : Il est vivement conseillé aux parents de demander un conseil juridique indépendant afin de vérifier que les modalités de paiement sont conformes à la réglementation et de bien comprendre leurs droits et leurs obligations.

Avant d'effectuer tout paiement, assurez-vous que les conditions ci-dessus sont remplies si votre enfant est mineur

Droit aux indemnités de service de l'agent lorsque l'accord de représentation arrive à échéance (fin de la relation de représentation)

Il existe deux situations dans lesquelles un droit à une indemnité de service peut naître indépendamment de l'expiration de l'accord de représentation. Il s'agit des conditions suivantes:

- Le contrat de travail négocié par l'agent doit toujours être en vigueur; et
- Le droit à une indemnité de service au-delà de la durée de l'accord de représentation doit être clairement prévu et accepté dans l'accord de représentation arrivant à échéance.

Il est donc important, en tant que parent, de vérifier que l'agent dispose bien d'un droit légitime à percevoir une indemnité de service après l'expiration de l'accord de représentation, en vous assurant que ces deux conditions sont effectivement remplies.



01 Avoir conscience des situations limitées dans lesquelles des indemnités de service peuvent être dus à un agent si votre enfant est mineur

QUESTION

Dans quelles circonstances précises l'agent est-il en droit de facturer des indemnités de service pour la représentation de votre enfant mineur ?

QUESTION

L'agent facture-t-il des indemnités de service dans le cadre du **premier contrat professionnel** de mon enfant ou d'un **contrat professionnel ultérieur** ?

02 Comprendre la structure des indemnités de service prévue dans l'accord de représentation

QUESTION

Avez-vous examiné et compris la structure des indemnités de service prévue dans l'accord de représentation ?

03 Vérifier que les indemnités de service sont liés aux services d'agent

QUESTION

Les indemnités de service facturées par l'agent correspondent-ils directement aux services spécifiques indiqués dans l'accord de représentation ?

04 Comprendre et suivre le droit de l'agent à percevoir des indemnités de service au-delà de l'échéance de l'accord de représentation

QUESTION

Si l'agent a droit à des indemnités de service après l'expiration de l'accord de représentation, ce droit est-il clairement convenu et lié à un contrat de travail négocié qui demeure en vigueur ?

05 Conserver des justificatifs de paiement des indemnités de service

QUESTION

Tenez-vous des registres clairs et organisés de tous les paiements versés à l'agent, y compris les factures et les reçus ?

4.6 Trafic d'êtres humains



Qu'est-ce que la traite des personnes ?

La traite des êtres humains, une atteinte grave aux droits humains

La traite des personnes est une forme d'esclavage moderne et constitue l'une des plus graves violations des droits humains au XXI^e siècle.

Dans le monde du football, la traite des êtres humains constitue aujourd'hui un enjeu majeur de protection des joueurs. Des réseaux de plus en plus structurés exploitent les rêves de jeunes joueurs en leur promettant une vie meilleure et des opportunités dans de grands clubs, souvent loin de leur famille et de leur pays d'origine. Ces promesses peuvent émaner de faux agents ou d'intermédiaires malveillants qui ne disposent pas d'une licence d'agent en bonne et due forme. Des familles, animées par l'espoir d'offrir un avenir meilleur à leur enfant, peuvent alors tomber dans ces pièges, allant parfois jusqu'à vendre des biens ou à contracter des emprunts pour financer le départ de leur enfant.

Les trafiquants utilisent la tromperie et la contrainte pour exercer un contrôle sur leurs victimes. Ils font miroiter de fausses opportunités présentées comme impossibles à refuser, en s'attaquant à des personnes qui cherchent à fuir la pauvreté ou la discrimination, ou qui espèrent offrir un avenir meilleur à leur famille.

La traite des êtres humains repose sur l'exploitation et le contrôle des personnes, réduites à de simples instruments de profit, sans aucun respect pour leur dignité, leur sécurité ou leur avenir. Dans le football, ces pratiques ont conduit à l'exploitation de jeunes talents, avec des conséquences graves et souvent irréversibles sur leur vie.

Il est important de souligner que la grande majorité des agents agissent dans l'intérêt de leurs clients et du football. Toutefois, les parents doivent rester vigilants face aux risques de traite et d'exploitation afin de protéger leurs enfants.



Définition juridique internationale de la traite des êtres humains

Définition juridique internationale de la traite des êtres humains : le Protocole des Nations Unies relatif à la traite des personnes

Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, communément appelé « Protocole sur la traite des personnes » ou « Protocole de Palerme », constitue le cadre juridique international qui définit la traite des êtres humains, adopté sous l'égide des Nations Unies. Pour les personnes âgées de 18 ans et plus, trois éléments distincts doivent être réunis pour qu'une situation soit considérée comme de la traite des êtres humains:

- **Un acte** : le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne.
- **Un moyen** : le recours à la force, à la menace, à la contrainte, à l'enlèvement, à la fraude ou à la tromperie.
- **Un objectif** : l'exploitation.
- **Traite d'enfants** : Pour la traite des enfants, c'est-à-dire des personnes âgées de moins de 18 ans, seuls un acte et un objectif sont nécessaires pour que la traite soit constituée. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de prouver l'existence de « moyens » tels que la contrainte, la tromperie ou la menace lorsque des enfants sont concernés. Dans les cas de traite des enfants, le consentement n'est pas un élément pris en compte, car un enfant peut donner son accord, mais cet accord n'a aucune valeur juridique compte tenu de sa vulnérabilité et de son âge.



[Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.](#)

Le processus de la traite des êtres humains dans et par le football (« traite dans le football »)

Le processus de **traite dans le football** commence souvent par l'intervention d'un intermédiaire, généralement une personne se faisant passer pour un agent ou un recruteur, qui approche un jeune joueur en lui proposant une opportunité de signer avec un club à l'étranger. Ces prises de contact peuvent avoir lieu en personne ou par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

- **Première prise de contact et promesses :** Le trafiquant fait miroiter des essais et la possibilité d'une carrière à l'étranger. Pour concrétiser cette prétendue opportunité, il réclame des frais d'intermédiation ainsi que de l'argent supplémentaire soi-disant nécessaire pour couvrir les frais dans le pays de destination. Dans l'espoir d'un avenir meilleur pour leur enfant, certaines familles peuvent alors vendre des biens ou contracter un prêt afin de réunir les sommes demandées.
- **Voyage vers le pays de destination :** Une fois les fonds réunis, le joueur est envoyé dans le pays de destination, souvent par des voies légales et avec un visa de courte durée. À son arrivée, le trafiquant confisque ses documents d'identité ainsi que son argent, sous prétexte de les conserver en lieu sûr.
- **Essais et abandon :** Il arrive parfois que le joueur participe effectivement à un essai avec un club, mais ce n'est pas toujours le cas. Dans certaines situations, il est abandonné dès son arrivée dans le pays de destination. Lorsque des essais ont lieu, le joueur peut être emmené successivement dans plusieurs clubs, dans l'espoir qu'une proposition de contrat lui soit faite. Toutefois, les conditions proposées sont souvent très désavantageuses, ce qui place le joueur dans une situation de grande vulnérabilité.
- **Une situation extrêmement précaire en cas d'échec des essais :** Lorsque les essais n'aboutissent pas, ou lorsqu'un contrat signé n'est pas renouvelé, l'intermédiaire abandonne le joueur après avoir conservé les frais d'intermédiation, le passeport et l'argent restant. Sans documents d'identité, sans ressources financières et sans aucun soutien, le joueur se retrouve souvent dans une situation de grande détresse, souvent dans l'incapacité ou la crainte de rentrer chez lui.
- **Des situations d'exploitation :** Seul, abandonné et sans ressource, le joueur peut se retrouver livré à lui-même dans un pays étranger. Le rêve d'une carrière sportive, autrefois plein d'espoir, bascule alors dans une réalité marquée par l'exploitation, la peur et une grande vulnérabilité, laissant le jeune joueur dans une situation dangereuse et précaire.

Ce mécanisme met en évidence les stratégies de manipulation utilisées par les trafiquants pour exploiter les jeunes joueurs et leurs familles, transformant une opportunité apparente en un risque majeur pour la sécurité et le bien-être de l'enfant. Il souligne l'importance pour les parents de rester vigilants et de vérifier les opportunités avant d'agir.





Il est impératif que les parents comprennent les signaux d'alerte et prennent des mesures proactives pour s'assurer que leur enfant ne soit pas victime d'individus peu scrupuleux se faisant passer pour des agents ou des recruteurs de football.

Les principaux points à prendre en compte lorsque vous examinez des opportunités footballistiques pour votre enfant sont les suivants:

01 Vérifier le statut d'agent de la personne

- Vérifiez systématiquement si la personne est dûment licenciée en tant qu'agent. Les agents licenciés disposent d'une carte d'identification numérique d'agent FIFA.
- Refusez de collaborer avec des personnes qui ne peuvent pas fournir une preuve valable de leur statut d'agent.

QUESTION

L'agent dispose-t-il d'une **licence** ? Peut-il fournir une preuve de sa licence ?
L'agent a-t-il un **historique de son parcours** ?

[Guide 2 pour les parents](#)

02 Se méfier des promesses irréalistes

- Méfiez-vous des personnes qui promettent des essais ou des contrats garantis dans des clubs prestigieux sans crédibilité ni parcours établi.
- Méfiez-vous des personnes qui promettent des essais ou des contrats garantis dans des clubs prestigieux sans crédibilité ni parcours établi.
- Les opportunités réelles s'accompagnent de calendriers clairs et de plans précis.
- Si la personne évite de répondre aux questions ou se montre sur la défensive lorsque vous demandez davantage d'informations, il s'agit d'un signal d'alerte sérieux.
- Les agents de confiance font preuve de transparence et de patience avec les parents.

QUESTION

Les promesses sont-elles **réalistes** ? L'agent garantit-il la **réussite d'un essai, un contrat** ou une place dans un club légitime et connu ? A-t-il fourni des informations précises sur le **club, les dates d'essai** et les **conditions** ?

03 Se méfier des demandes financières et des paiements anticipés

- **Ne payez pas de frais d'intermédiation** : Les agents légitimes ne demandent pas de paiements anticipés. Soyez particulièrement vigilant si une personne exige des frais d'intermédiation, des frais de voyage ou des frais de vie avant que des dispositions soient prises.
- **Se méfier des méthodes de paiement inhabituelles** : Un agent digne de confiance n'exige pas de paiement par des moyens non sécurisés ou informels, tels que des paiements en espèces, des virements intraçables ou des paiements sur des comptes personnels.

QUESTION

L'agent demande-t-il des **paiements anticipés** ? Exige-t-il des **frais d'intermédiation, des frais de déplacement** ou **des frais de vie** ? Les méthodes de paiement utilisées sont-elles suspectes ?

04 Repérer les incohérences et le manque de transparence dans les informations relatives à l'opportunité

- **Détails du club ou de l'essai :** Un essai légitime s'accompagne de tous les détails sur le club et d'un calendrier d'essai. Méfiez-vous si une personne n'est pas en mesure de fournir le nom du club ou ses coordonnées, ou des informations sur la durée de l'essai.
- **Absence de documentation :** Les essais organisés par des agents licenciés et des clubs s'accompagnent de documents officiels, notamment des documents de voyage appropriés.
Si une personne ne fournit pas les documents nécessaires, il s'agit d'un signal d'alerte important.

QUESTION

Des informations claires concernant **le club et l'essai** sont-elles fournies ?
Disposez-vous de coordonnées du **club** ou d'un **point de contact** ?

05 Points de vigilance concernant les déplacements et les documents

- **Confiscation des documents :** Les trafiquants confisquent souvent les passeports ou les documents importants à l'arrivée dans le pays de destination. Veillez à ce que votre enfant conserve tous ses documents et ne les remette à personne pour qu'ils soient « gardés en sécurité ».
- **Voyage seul ou avec des personnes inconnues :** Méfiez-vous d'un agent qui insiste pour que votre enfant voyage seul ou avec des inconnus.
Si une personne refuse que des parents ou des représentants légaux accompagnent le joueur, il s'agit d'un signal d'alerte.

06 Sensibilisation aux mesures de protection et au devoir de diligence

- **Devoir de diligence :** Un club légitime reconnaît son obligation de diligence envers les joueurs en essai, en particulier les mineurs. Le club doit fournir un hébergement adapté, une supervision et des soins appropriés. Soyez vigilant si l'agent n'aborde pas les modalités d'encadrement de votre enfant.
- **Point de contact au sein du club :** Pour les joueurs mineurs, et en particulier les joueurs en essai, le club doit désigner un point de contact. Veillez à ce que ce point soit abordé et confirmé avant d'accepter tout essai.

QUESTION

Disposez-vous de coordonnées du **club** ou d'un **point de contact** ?



» Que faire en cas de doute

Solliciter un conseil juridique : Si vous avez un doute quant à la légitimité d'une opportunité ou d'un agent, sollicitez un conseil juridique indépendant avant de signer tout contrat ou tout accord.

QUESTION

Avez-vous sollicité un **avis juridique indépendant** ?

» Que faire en cas de doute

Signalez les activités suspectes : Si vous soupçonnez qu'une personne est impliquée dans des activités de traite, signalez-la aux autorités compétentes.

QUESTION

Savez-vous où **signaler une activité suspecte** ?

Signalez vos préoccupations aux **autorités compétentes** (police, services d'immigration ou services de protection de l'enfance) et aux **instance dirigeante du football** si quelque chose vous semble anormal.

En posant ces questions et en restant vigilant, vous pouvez protéger votre enfant contre les risques de traite liée au football.

La traite des personnes dans le football peut anéantir les rêves d'un jeune joueur et mettre sa sécurité en danger.

En prenant des mesures préventives, en vérifiant les agents, en évitant les paiements anticipés, en exigeant de la transparence et en veillant à des mesures de protection adéquates, les parents peuvent réduire considérablement le risque que leur enfant devienne victime de traite. Restez toujours vigilant et placez le bien-être de votre enfant au centre de chaque décision liée à des opportunités footballistiques.





05

MODULE 4

Mettre fin à l'accord de représentation



Mettre fin à l'accord de représentation

5.1. Résiliation d'un accord de représentation



Qu'est-ce que la résiliation ? Qu'entend-on par résiliation de l'accord de représentation avec un agent ?

La **résiliation** d'un accord de représentation met fin, sur le plan juridique, à la relation professionnelle entre l'agent et votre enfant (le joueur, qui est partie au contrat). Résilier cet accord est la procédure officielle pour cesser toute collaboration avec un agent.



Comment mettre fin à un accord de représentation avec un agent ?



Expiration naturelle de l'accord :

Un accord de représentation prend fin naturellement à sa date d'échéance conformément à la réglementation, la durée maximale d'un accord de représentation est de deux ans.



Résiliation prématurée de l'accord d'un commun accord :

Les deux parties contractantes (l'agent et le joueur) peuvent convenir de mettre fin à l'accord de représentation avant son expiration naturelle.



Résiliation unilatérale prématurée de l'accord :

L'une des parties (soit l'agent, soit le joueur) peut mettre fin à l'accord de représentation avant son terme, sans obtenir le consentement de l'autre partie. Toutefois, des motifs légitimes doivent être fournis pour justifier légalement cette rupture, dès lors que les parties n'ont pas convenu d'un commun accord d'y mettre fin (c'est pourquoi on parle de résiliation « unilatérale »).



Le rôle des parents dans la procédure de résiliation de l'accord de représentation

Avant de décider de rompre un accord de représentation, en particulier dans le cas d'une résiliation prématurée unilatérale, **les parents doivent impérativement mesurer les répercussions possibles**. Un tel acte n'est pas sans conséquences : il engage la carrière du joueur et, s'il n'est pas mené avec la rigueur nécessaire, peut déboucher sur des poursuites judiciaires préjudiciables à l'enfant.



Pourquoi solliciter un conseil juridique indépendant est-il indispensable ?

Il est fortement recommandé de solliciter un avis juridique indépendant avant toute rupture d'un accord de représentation. Un accompagnement juridique permet de sécuriser la rupture de l'accord, qu'elle survienne à échéance ou de manière prématurée. C'est la meilleure garantie pour agir dans les règles et prévenir tout litige ou conséquence juridique qui pourrait autrement survenir.

Résiliation naturelle de l'accord de représentation: L'accord arrive à échéance



» Échéance naturelle de l'accord de représentation : expiration du contrat

Lorsque l'accord de représentation approche de sa date d'échéance, vous devez d'abord, en tant que parent, déterminer quoi faire : **votre enfant souhaite-t-il renouveler ou mettre fin à la relation de représentation ? Il s'agit d'une décision importante.**

- **Évaluer l'opportunité de renouveler** : Avant l'échéance naturelle de l'accord de représentation, les parents doivent discuter avec leur enfant afin de déterminer s'il souhaite continuer avec l'agent actuel ou envisager une nouvelle relation de représentation.
- **Examiner et évaluer la prestation de l'agent** : Encouragez votre enfant à évaluer la prestation de l'agent pendant la période de représentation. Les services de l'agent étaient-ils satisfaisants ? A-t-il correctement rempli son rôle en soutenant votre enfant ?
- **Solliciter un conseil juridique** : Envisagez d'obtenir un conseil juridique indépendant afin de comprendre les implications d'une arrivée à échéance de l'accord. Cela peut aider à s'assurer que toutes les obligations sont remplies et qu'aucune conséquence juridique inattendue ne pèse sur votre enfant.
- **Respecter l'opinion de votre enfant en fonction de son niveau de maturité** : Tout au long du processus, respectez l'autonomie de votre enfant dans la prise de décision. L'implication de l'enfant dans les discussions contractuelles lui donne les moyens de gérer sa carrière.

Deux considérations réglementaires importantes doivent être prises en compte:

01

Le droit de l'agent à percevoir des indemnité de service au-delà de l'accord de représentation lorsque l'accord de représentation n'est plus en vigueur

ARTICLE 14, ALINÉA 5

« Un agent n'est en droit de recevoir une indemnité de service que si le montant demandé est lié à des services préalablement détaillés dans un accord de représentation et si ce dernier était en vigueur au moment où l'agent a fourni les services d'agent en question.

- a) Lorsque la durée d'un contrat de travail est supérieure à la durée de l'accord de représentation y afférent, un agent est en droit de recevoir une indemnité de service après expiration dudit accord de représentation sous réserve que le contrat de travail en question soit toujours en vigueur et que cela ait été expressément convenu avec le client dans l'accord de représentation. »

Un point important concerne le droit de l'agent à percevoir des indemnité de service au-delà de l'échéance de l'accord de représentation. Les agents peuvent être en droit de continuer à percevoir des indemnité de service au titre des contrats de travail qu'ils ont négociés pour leurs clients. Il est donc important de vérifier ce droit lorsqu'il est envisagé de mettre fin à la relation de représentation.

Deux conditions doivent être réunies pour que l'agent ait droit à des indemnité de service après l'échéance de l'accord de représentation :

- Le contrat de travail négocié par l'agent doit toujours être en vigueur.
- Le droit à une indemnité de service au-delà de la durée de l'accord de représentation doit être clairement prévu et accepté dans l'accord de représentation arrivant à échéance.

Il est donc important, en tant que parent, de vérifier que l'agent dispose bien d'un droit légitime à percevoir une indemnité de service après l'expiration de l'accord de représentation, en vous assurant que ces deux conditions sont effectivement remplies.

02

Les clauses de renouvellement automatique prévues dans l'accord de représentation sont nulles et non avenues

ARTICLE 12, ALINÉA 3

« Un accord de représentation conclu entre un individu et un agent ne peut excéder deux ans. Cette durée ne peut être prolongée que par la conclusion d'un nouvel accord de représentation. Toute disposition de renouvellement automatique, ou toute disposition visant à prolonger la durée de validité de l'accord de représentation au-delà de la durée maximale autorisée, est considérée comme nulle et non avenue. »

Un accord de représentation conclu entre le joueur et un agent ne peut excéder deux ans (durée maximale autorisée au titre du FFAR) et cette durée ne peut être prolongée que par un **nouvel accord de représentation**.

Toute clause de renouvellement automatique, ou toute autre clause visant à prolonger la durée de l'accord de représentation au-delà de la période maximale, **est nulle et non avenue**. En tant que parent, vous devez donc vérifier si l'accord de représentation contient une clause de renouvellement automatique et garder à l'esprit que ce type de clause est nul et non avenue du point de vue réglementaire.

» Décision de renouveler l'accord de représentation

Si la décision est de renouveler l'accord de représentation avec l'agent, commencez à réfléchir au contenu du nouvel accord de représentation.

Une considération essentielle consiste à veiller à ce que le nouvel accord de représentation soit pleinement conforme à la réglementation applicable: [Guide 6 pour les parents](#).

» Principales considérations après la résiliation de l'accord de représentation

Conformité réglementaire

Après la résiliation de l'accord de représentation, certaines obligations réglementaires spécifiques doivent être respectées afin d'assurer la conformité.

- **Signaler la résiliation à votre instance dirigeante du football :** Une fois l'accord de représentation résilié, il peut être nécessaire de signaler la résiliation à l'instance dirigeante du football compétente. Cela permet de s'assurer que l'instance est informée du changement et que le statut du joueur et sa représentation sont correctement reflétés dans ses registres. Vérifiez s'il existe une obligation de déclaration concernant la résiliation de l'accord de représentation et assurez-vous qu'elle est respectée.



La résiliation prématurée d'un commun accord de l'accord de représentation intervient lorsque les deux parties au contrat, à savoir le joueur et l'agent, conviennent de mettre fin à l'accord de représentation avant sa date d'échéance naturelle. Cette situation peut se présenter lorsque la relation de représentation devient intenable ou n'est plus bénéfique pour le joueur et l'agent.

- ☑ **Veiller à ce que l'accord de résiliation soit formalisé :** Lorsque l'agent et le joueur décident de résilier l'accord de représentation avant sa date d'échéance naturelle, il est essentiel de formaliser la décision commune par écrit. Cela permet de libérer formellement les deux parties de leurs obligations contractuelles et d'apporter la preuve de leur accord commun.

Lorsqu'une résiliation d'un commun accord est envisagée, plusieurs points importants doivent être examinés et traités par les parents afin de protéger les intérêts de leur enfant:

» Libération des obligations contractuelles

Assurez-vous que les deux parties sont pleinement libérées de l'ensemble des obligations contractuelles prévues dans l'accord de représentation.

- ☑ **Vérifier que les obligations contractuelles en cours sont traitées:** Assurez-vous que toute obligation contractuelle restante pour chacune des parties est réglée.

» Obligations relatives aux indemnités de service

L'une des préoccupations majeures dans le cadre d'une résiliation d'un commun accord consiste à s'assurer que l'agent n'exige pas d'indemnités de service indues ou excessives au titre de cette résiliation. En tant que parent, il est donc essentiel de comprendre le droit de l'agent à percevoir des indemnités de service tel qu'il est prévu dans l'accord de représentation.

- ☑ **Veiller à ce que le droit aux indemnités de service prenne fin à la date de la résiliation d'un commun accord, ou avant :** Le droit de l'agent à percevoir des indemnités de service après la résiliation doit être bien compris et doit prendre fin du fait de la résiliation d'un commun accord.

» Solliciter un conseil juridique indépendant

Avant de convenir d'une résiliation d'un commun accord, il est fortement recommandé de solliciter un conseil juridique indépendant. Cette étape constitue un point essentiel pour protéger l'enfant dans le processus de résiliation et éviter des conséquences juridiques imprévues.

» Bonnes pratiques parentales

- ☑ **Maintenir un environnement de soutien:** Tout au long du processus, apportez un soutien émotionnel à l'enfant, qui peut être préoccupé par les conséquences de la résiliation de l'accord.



Principales considérations après la résiliation de l'accord de représentation

Conformité réglementaire

Après la résiliation de l'accord de représentation, certaines obligations réglementaires spécifiques doivent être respectées afin d'assurer la conformité.

- ☑ **Signaler la résiliation à votre instance gouvernante du football :** Une fois l'accord de représentation résilié, il peut être nécessaire de signaler la résiliation à l'instance dirigeante du football compétente. Cela permet de s'assurer que l'instance est informée du changement et que le statut du joueur et sa représentation sont correctement reflétés dans ses registres. Vérifiez s'il existe une obligation de déclaration concernant la résiliation de l'accord de représentation et assurez-vous qu'elle est respectée.



La résiliation prématurée unilatérale intervient lorsqu'une partie, soit l'agent, soit le joueur, décide de résilier l'accord de représentation avant sa date d'échéance naturelle, sans accord mutuel.

Pour ce type de résiliation, des motifs légitimes sont nécessaires afin d'éviter des conséquences juridiques et financières négatives. **Une résiliation unilatérale sans motif légitime peut entraîner un litige et imposer la réparation du préjudice subi par l'autre partie du fait de la résiliation.**

Les parents doivent donc être extrêmement prudents et établir qu'il existe au moins un motif légitime justifiant une résiliation prématurée unilatérale d'un accord de représentation.

» Motifs réglementaires de la résiliation prématurée unilatérale d'un accord de représentation

Motifs de résiliation d'un accord de représentation au titre du Règlement sur les agents de la FIFA (FFAR).

ARTICLE 12, ALINÉA 14

« Un accord de représentation peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties pour juste cause. Une partie révoquant ou résiliant un accord de représentation sans juste cause est tenue de dédommager l'autre partie pour les dommages encourus. Un accord de représentation peut être résilié avec juste cause lorsqu'il n'est raisonnablement plus possible d'attendre d'une partie, en vertu du principe de bonne foi, qu'elle poursuive la relation contractuelle pour la durée convenue. Ceci inclut, sans toutefois s'y limiter, les situations suivantes:

- a) l'annulation ou la suspension d'une licence d'agent;
- b) une interdiction d'exercer toute activité relative au football; »

Au titre du FFAR, un accord de représentation avec un agent peut être résilié unilatéralement s'il existe un **juste motif** ou si cette résiliation est clairement prévue dans l'accord de représentation.

L'existence d'un « juste motif » constitue un fondement légitime pour résilier unilatéralement l'accord de représentation.

Parmi les exemples spécifiques de juste motif, on peut citer:



l'annulation ou la suspension d'une licence d'agent ; et



interdiction d'exercer toute activité relative au football.



La réglementation (art. 12, al. 14) définit ce qui constitue un juste motif.

Un **juste motif** existe lorsqu'une partie ne peut plus raisonnablement, selon le principe de bonne foi, être tenue de poursuivre la relation contractuelle pendant la durée convenue.



En l'absence de juste motif, la partie qui met fin à l'accord peut être tenue d'indemniser l'autre partie du préjudice résultant de la résiliation. Il est donc essentiel de s'assurer de l'existence de motifs légitimes avant d'entreprendre cette démarche, afin d'éviter des conséquences défavorables pour les deux parties au contrat, et en particulier pour l'enfant.

» Motifs juridiques de la résiliation prématurée unilatérale des accords de représentation

En plus des motifs réglementaires, la résiliation de l'accord de représentation peut également reposer sur **des motifs juridiques au titre du droit commun, en particulier du droit des contrats**.

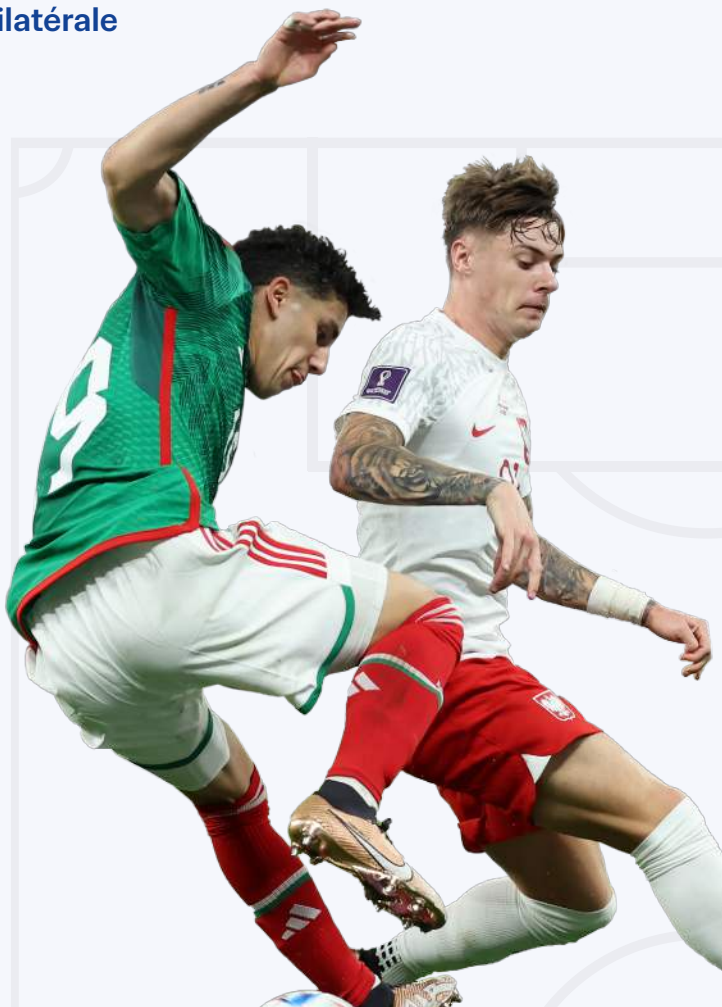
Ces motifs se rapportent généralement à des violations graves de l'accord de représentation ou à d'autres comportements rendant la poursuite de la relation de représentation intenable. Les motifs juridiques courants de résiliation sont les suivants:

- **Transgression des obligations contractuelles :** Si une partie ne respecte pas ses obligations contractuelles, cela peut constituer un motif de résiliation. Par exemple, si l'agent ne fournit pas les services prévus dans l'accord de représentation ou n'agit pas dans l'intérêt supérieur de son client (en l'occurrence votre enfant), cela peut constituer un manquement contractuel et justifier une résiliation.
- **Activité criminelle ou faute :** Si l'agent est impliqué dans une activité criminelle ou dans un comportement contraire à l'éthique, tel que la fraude ou la corruption, cela peut constituer le fondement légitime d'une résiliation unilatérale.
- **Manque de professionnalisme ou prestation insuffisante :** Si l'agent présente un schéma de prestation insuffisante, de négligence ou de comportement non professionnel qui met en péril la carrière du joueur, cela peut être considéré comme un juste motif de résiliation.

» Conséquences d'une résiliation prématurée unilatérale

Une résiliation prématurée unilatérale peut entraîner des litiges et des conséquences juridiques, en particulier si la partie qui met fin à l'accord ne dispose d'aucun motif légitime. Ces conséquences peuvent inclure:

- **Indemnisation des dommages:** La partie qui met fin à l'accord peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la résiliation prématurée s'il est établi qu'il n'existait pas de motifs légitimes pour mettre fin à la relation contractuelle. Cette indemnisation peut inclure le paiement d'indemnités de service, des dommages au titre d'opportunités perdues ou toute autre somme visant à réparer le préjudice financier subi par l'autre partie.
- **Impact sur la carrière et le bien-être du joueur :** En tant que parent, il est essentiel de considérer l'impact d'une résiliation unilatérale sur la carrière et le bien-être de votre enfant, notamment la perte de représentation ou les difficultés potentielles à trouver un nouvel agent, ainsi que le stress psychologique lié à l'implication dans un litige.





Considérations pratiques clés : résiliation anticipée unilatérale de l'accord de représentation

- **Veiller à documenter tout problème ayant conduit à la résiliation :** Avant d'opter pour une résiliation unilatérale, les parents doivent soigneusement documenter l'ensemble des problèmes qui ont conduit à cette décision. Il peut s'agir de manquements à l'accord, de comportements non professionnels ou d'un niveau de service insuffisant de l'agent, ou encore du non-respect des obligations contractuelles. Une documentation claire constitue un élément de preuve permettant d'étayer la résiliation si l'agent la conteste.
- **Identifier et évaluer les motifs légitimes d'une résiliation prématurée unilatérale :** Il est essentiel de disposer d'un motif clair et légitime pour résilier l'accord afin de respecter la réglementation de la FIFA et la loi.
- **Responsabilité d'indemnisation en cas de résiliation unilatérale sans juste motif :** Il est essentiel de s'assurer que la résiliation est juridiquement justifiée et de comprendre les conséquences financières potentielles si la résiliation est considérée comme dépourvue de juste motif.
- **Solliciter un avis juridique indépendant :** Il est fortement recommandé aux parents de solliciter un conseil juridique indépendant avant de procéder à une résiliation prématurée unilatérale de l'accord de représentation.
- **Placer le bien-être de votre enfant en priorité :** La décision de résilier unilatéralement l'accord de représentation doit toujours être prise en faisant du bien-être de l'enfant la considération principale. Les parents doivent associer leur enfant aux discussions relatives à la résiliation de l'accord de représentation et lui apporter un soutien émotionnel tout au long de cette transition, ce qui est essentiel pour préserver son bien-être.



Principales considérations après la résiliation de l'accord de représentation

Conformité réglementaire

Après la résiliation de l'accord de représentation, certaines obligations réglementaires spécifiques doivent être respectées afin d'assurer la conformité.

- **Signaler la résiliation à votre instance dirigeante du football :** Une fois l'accord de représentation résilié, il peut être nécessaire de signaler la résiliation à l'instance dirigeante du football compétente. Cela permet de s'assurer que l'instance est informée du changement et que le statut du joueur et sa représentation sont correctement reflétés dans ses registres. Vérifiez s'il existe une obligation de déclaration concernant la résiliation de l'accord de représentation et assurez-vous qu'elle est respectée.

5.2. Changement

QUE SIGNIFIE CHANGER DE REPRÉSENTATION ?

Le « changement » de représentation consiste à changer d'agent alors qu'un accord de représentation est toujours en cours.

Il existe deux façons de procéder:

Rompre le contrat actuel pour engager un nouvel agent

01

Dans la plupart des cas, cette démarche implique de mettre fin à la relation contractuelle existante afin de permettre au joueur de s'engager avec un nouvel agent. Cette transition rend la procédure de résiliation cruciale. Elle impose de vérifier rigoureusement la validité juridique des motifs invoqués, de garantir la parfaite conformité des démarches avec les règlements sportifs et de neutraliser tout risque de litige ou de réclamation financière.



[Résiliation d'un accord de représentation](#)

La désignation d'un nouvel agent au sein de la même agence

02

Le changement peut également se traduire par la reprise du suivi du joueur par un autre collaborateur de la même structure. Dans ce cas, l'accord de représentation fait généralement l'objet d'un avenant d'un commun accord. Bien que cette transition présente souvent moins de risques juridiques, elle nécessite tout de même une analyse attentive du processus.

Par conséquent, avant d'engager tout changement de représentant pour leur enfant, les parents doivent impérativement évaluer les conséquences de la fin du mandat actuel et s'assurer que cette décision sert réellement l'intérêt supérieur de leur enfant au regard de sa situation.



Évaluer la pertinence d'un changement d'agent

Avant d'entamer la moindre démarche, les parents doivent impérativement déterminer si cette décision sert réellement les intérêts de leur enfant.

- **Une question centrale s'impose : est-il préférable d'attendre l'échéance naturelle du contrat?** Patienter jusqu'au terme de l'accord de représentation est souvent la stratégie la plus prudente. Cette approche simplifie le processus et écarte d'emblée les complications juridiques et réglementaires inhérentes à une rupture anticipée.
- **Quels sont les avantages du changement d'agent?** Évaluez les **bénéfices** concrets que ce changement apporterait à la carrière sportive de votre enfant. Le nouvel agent offrira-t-il de meilleures opportunités ou un accompagnement plus efficace pour le développement de votre enfant?
- **Le changement reste-t-il intéressant si la rupture ne se fait pas d'un commun accord avec l'agent actuel?** Si une rupture à l'amiable avec l'agent actuel s'avère impossible, demandez-vous si ce changement reste une option viable. Une résiliation unilatérale et prématurée peut engendrer des contentieux et une complexité accrue, ce qui est susceptible de nuire à votre enfant.
- **Solliciter un avis juridique indépendant:** Sollicitez un **conseil juridique** avant d'entreprendre toute démarche, particulièrement en cas d'incertitude concernant l'accord de représentation actuel ou les modalités de ce changement.



Sollicitations d'autres agents : points réglementaires à prendre en compte

En matière de changement d'agent, les parents doivent être extrêmement vigilants quant aux règles encadrant les sollicitations de la part de tiers. Les joueurs déjà représentés par un agent dans le cadre d'un accord de représentation exclusif bénéficient d'une protection fondée sur des règles strictes au titre du FFAR. Ces règles visent à empêcher les agents d'entrer en relation avec des joueurs déjà représentés par quelqu'un d'autre et à préserver la stabilité des relations de représentation.

ART. 16, ALINÉA 1B) ET IC) DU FFAR

Un agent ne peut

- b)** approcher un client lié par un accord de représentation exclusif à un autre agent, sauf au cours des deux derniers mois de cet accord de représentation exclusif;
- c)** conclure un accord de représentation avec un client lié à un autre agent par un accord de représentation exclusif au cours des deux derniers mois de l'accord en question.

Les règles suivantes s'appliquent aux agents qui souhaitent approcher des joueurs déjà liés par un accord de représentation avec un autre agent:

- **La règle des deux mois pour les approches d'agents :** Un agent ne peut pas approcher un joueur lié par un accord de représentation exclusif avec un autre agent, **sauf au cours des deux derniers mois** de l'accord de représentation en cours.
- **La règle des deux mois pour la conclusion d'un nouvel accord de représentation avec un nouvel agent :** Un agent **ne peut pas conclure un nouvel accord de représentation avec un joueur** encore lié par un accord de représentation exclusif avec un autre agent, **sauf durant les deux derniers mois** de l'accord de représentation en vigueur.

Ce que les parents doivent comprendre et garantir

Évaluer le calendrier des approches et s'assurer que la règle des deux mois est respectée : En tant que parent, il vous incombe de veiller à ce que tout agent souhaitant entrer en contact avec votre enfant alors qu'il est déjà lié par un accord de représentation exclusif se conforme strictement à la règle des **deux mois** par le Règlement sur les agents de la FIFA.

En d'autres termes, aucun agent n'est autorisé à entreprendre de démarche auprès de votre enfant, ni à conclure un nouvel accord de représentation, tant que son contrat actuel n'est pas entré dans ses deux derniers mois de validité.

Question à poser: L'accord de représentation actuel est-il dans ses deux derniers mois de validité ?

Question à poser: Si l'approche a lieu en dehors de la fenêtre des deux mois, avez-vous rappelé à l'agent concerné la réglementation en vigueur et les risques liés à une telle violation ?

Sollicitez l'autorisation de l'agent actuel si la prise de contact a lieu en dehors de la fenêtre des deux mois : Si, pour quelque raison que ce soit, votre enfant souhaite changer pour d'agent avant les deux derniers mois de l'accord de représentation, vous devez demander l'autorisation de l'agent actuel.

C'est un sujet délicat qui impose une approche prudente pour éviter toute violation des clauses du contrat en vigueur et préserver une relation professionnelle et respectueuse avec l'agent actuel. Les parents doivent comprendre qu'obtenir l'autorisation de l'agent en place est primordial pour prévenir tout litige.

Question à poser : Si vous envisagez de discuter avec un nouvel agent avant la fenêtre des deux mois, avez-vous obtenu le consentement de l'agent actuel de votre enfant ?

Coordonnées

Merci d'avoir lu le Manuel de formation des parents des agents de football de la FIFA. Nous espérons que vous avez trouvé ce contenu utile et qu'il vous permet d'interagir efficacement avec les agents de football, en sachant ce que vous devez et ne devez pas attendre de ces interactions, en donnant toujours la priorité à l'intérêt supérieur de votre enfant.

Grâce à cette ressource, nous avons créé sur [FIFA.com](https://www.fifa.com) une section dédiée à la protection des mineurs, où vous pouvez accéder à un résumé des points clés de ce manuel, ainsi qu'aux informations détaillées qu'il contient.



Si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter, en indiquant « Manuel des parents » dans la ligne d'objet.

regulatory@fifa.org





Programme d'information de la FIFA sur les agents à destination des parents



Veillez noter que ce guide présente le point de vue et les lignes directrices de l'administration de la FIFA en lien avec l'interprétation et l'application de diverses dispositions du règlement sur les agents et du Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA. Gardez en tête que le Tribunal du Football ou l'organe juridictionnel compétent de la FIFA (Commission de Discipline, Commission d'Éthique ou Commission de Recours de la FIFA) peuvent interpréter ces dispositions différemment, et que toute décision de ces organes demeure à leur entière discrétion.